



Observatoire Régional des Déchets



# COÛTS DE GESTION DES DMA

ÎLE-DE-FRANCE

2013



AVEC LE SOUTIEN DE





# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Synthèse	6
<b>I. L'Observation des coûts en Île-de-France</b>	<b>10</b>
La matrice des coûts comme outil de suivi des coûts	10
Une animation francilienne initiée en Île-de-France pour déployer et pérenniser les démarches de connaissance des coûts	10
Une participation significative des collectivités aux démarches de connaissance des coûts	10
Considérations méthodologiques sur le suivi des coûts en Île-de-France	11
<b>II. Le coût à la charge de la collectivité</b>	<b>16</b>
Caractéristiques des collectivités du référentiel régional	16
Chiffres clés 2013 : un coût aidé moyen de 94 €TTC par habitant	17
Evolution 2011-2013 du coût de gestion des DMA	20
Mise en perspective des coûts par rapport au référentiel national	20
Mise en perspective des coûts avec les financements	21
<b>III. Les coûts de gestion des ordures ménagères et assimilés</b>	<b>24</b>
Analyse globale du coût de gestion des OMA	24
Coût de gestion des ordures ménagères résiduelles	25
Coût de gestion des recyclables secs des OM hors verre	28
Coût de gestion du verre	32
Coût de gestion des biodéchets	35
<b>IV. Les déchets occasionnels</b>	<b>35</b>
Analyse globale du coût de gestion des déchets occasionnels	35
Coût de gestion des encombrants	37
Coût de gestion des déchets verts hors déchèteries	40
Coût de gestion des déchèteries	42
Coût d'enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques et DASRI	45
<b>Conclusion</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE - Matrices reconstituées à partir des coûts des collectivités de l'étude</b>	<b>48</b>
Matrice reconstituée en euros par habitant	49
Matrice reconstituée en euros par tonne	50



La collecte et le traitement des déchets collectés dans le cadre du service public pèsent significativement dans le budget des collectivités territoriales. En 2013, ce sont ainsi 1,5 milliard d'euros qui ont été levés en Île de France pour financer cette compétence dévolue aux communes et intercommunalités. Ces financements ont augmenté en moyenne de 4% par an sur la période 2004-2013. Les principaux facteurs explicatifs de cette hausse sont connus : édification-modernisation des installations visant à réceptionner et/ou traiter les déchets, multiplication des dispositifs de collectes séparées, hausse de la fiscalité appliquée aux déchets, augmentation des quantités collectées, effets des révisions des prix dans les contrats... Dans un contexte où les budgets des collectivités locales sont soumis à de fortes contraintes, l'identification de leviers pour maîtriser voir réduire les coûts du service public

des déchets revêt une importance toute particulière. Aussi, l'ORDIF a souhaité animer un observatoire des coûts en Île-de-France pour pouvoir communiquer aux gestionnaires de ce service public des éléments de référence franciliens en la matière et leur permettre de situer leurs coûts au regard de « standards » régionaux ou nationaux. Ce suivi régional répond également à l'objectif fixé par le Conseil Régional dans son PREDMA pour améliorer la connaissance et la lisibilité des coûts du service.

La mise en œuvre d'un tel dispositif est aujourd'hui rendu possible grâce à la formalisation par l'ADEME d'un cadre d'expression des coûts du service public « déchets » (la « Matrice des coûts ») et d'un corpus méthodologique partagé par les collectivités prenant en compte certains obstacles qui rendaient auparavant impossible toute tentative de « comparaison » des coûts.



Le présent rapport est le quatrième élaboré par l'ORDIF sur cette thématique. Il porte sur l'année 2013 et a été élaboré grâce à la soixantaine de collectivités ayant identifié leurs coûts dans le cadre de cette matrice. Ces structures représentent respectivement 50% et 75% de la population francilienne hors Paris pour l'exercice de la collecte et du traitement.

Ce document se décompose en quatre parties. Après une présentation des éléments de méthode sur l'observation des coûts (partie I), il s'agira d'analyser la structure du coût

global à la charge des collectivités (partie II). Une étude plus fine de la décomposition des coûts a alors été menée en analysant les deux grandes catégories de déchets :

- Les « ordures ménagères et assimilés » (partie III) comprenant les emballages, papiers, biodéchets de cuisine et ordures ménagères résiduelles ;
- Les déchets occasionnels (partie IV) constitués des déchets verts, encombrants, gravats, déchets dangereux collectés en déchèteries, en porte à porte et, plus rarement, en apport volontaire.

## COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE SUR LA SITUATION FRANCILIENNE

Le présent document constitue une synthèse du quatrième rapport sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Île-de-France. Cette étude porte sur l'année 2013.

### LA MATRICE DES COÛTS COMME OUTIL DE SUIVI DES COÛTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Les coûts de gestion des déchets sont suivis grâce à la formalisation d'un cadre de présentation des coûts et d'une méthode définis par l'ADEME et partagés par les collectivités territoriales. Sur l'année 2013, ce sont plus de 60 collectivités territoriales franciliennes qui ont identifié leurs coûts à travers cette matrice. Ces structures représentent respectivement 5M et 9M d'habitants au titre de la compétence collecte et traitement (données représentatives de la situation francilienne hors Paris). L'indicateur privilégié par l'ORDIF pour suivre les coûts

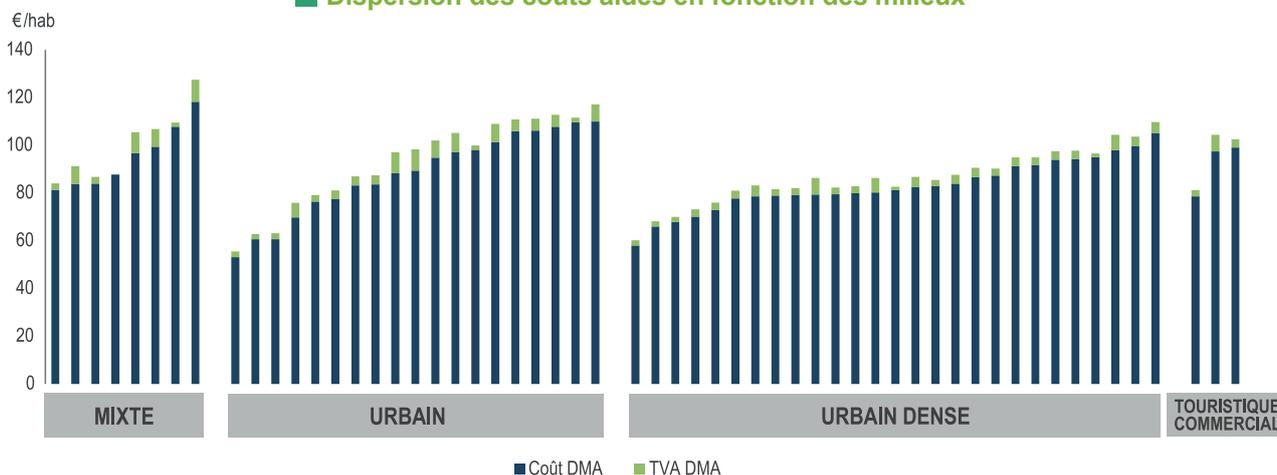
est le **coût net des produits (coût aidé) exprimé en € par habitant**. Celui-ci exprime le coût à la charge de la collectivité une fois déduits les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens ainsi que les autres aides. Les coûts exprimés en euros par tonne sont, quant à eux, plutôt privilégiés pour identifier les coûts des opérations techniques de gestion des déchets. Ces coûts de collecte et de traitement par flux ont ainsi pu être identifiés dans le cadre de ce suivi des coûts. Non présentés dans cette synthèse, ces indicateurs sont disponibles dans le rapport complet.

### COÛT MOYEN À LA CHARGE DES COLLECTIVITÉS : 94€TTC PAR HABITANT.

Le coût moyen observé au sein des collectivités s'établit à **94€TTC par habitant** (89€/hab. sans la TVA). Il intègre l'ensemble des coûts associés à la gestion des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles,

recyclables secs, déchèteries, encombrants et déchets verts au porte à porte, déchets dangereux...) mais ne comprend pas les déchets des collectivités (dépôts sauvages, déchets des services techniques, corbeilles de rue...).

■ Dispersion des coûts aidés en fonction des milieux\*



\*L'ORDIF a repris les typologies définies par l'ADEME pour catégoriser les collectivités en fonction de leurs caractéristiques d'habitat

Cette moyenne masque toutefois de nombreuses disparités : si plus de 50% des collectivités présentent des coûts compris entre 79 et 98€/hab., **les écarts observés entre les valeurs extrêmes sont notables avec des différences supérieures à un facteur 2** (de 55€ à près de 127€TTC/ hab.).

Ces coûts sont essentiellement financés par des ressources que les collectivités lèvent sur leur territoire à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance spéciale, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore les contributions des collectivités adhérentes (cas des syndicats). **Le rapport**

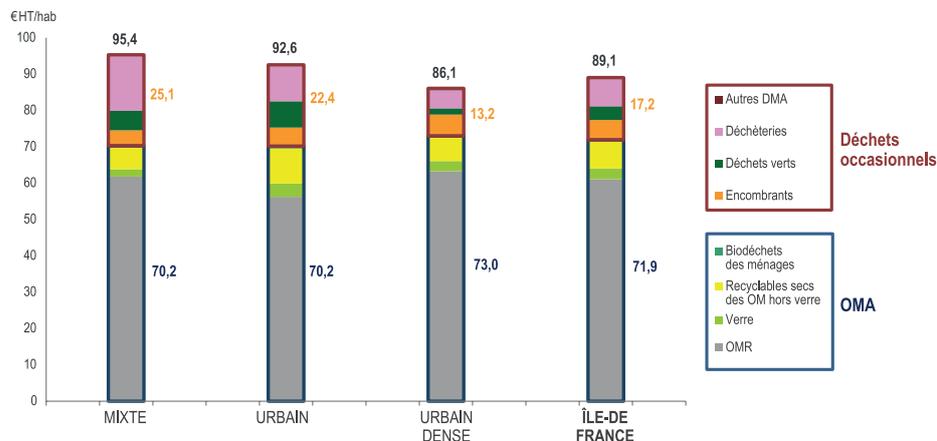
**entre ces contributions et le coût aidé TTC appelé « taux de couverture » s'élève à 107%**. Cet indicateur est stable dans temps. Il est la résultante de différentes considérations :

- les pratiques prudentielles des collectivités dans leurs exercices de prévision budgétaire ;
- une volonté des collectivités de pouvoir autofinancer des investissements à engager ultérieurement ;
- enfin, l'impossibilité, pour certaines collectivités (les syndicats de communes et syndicats mixtes), d'avoir recours à d'autres ressources (dotations de l'État, impôts locaux).

# UNE DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX REFLÉTANT LES DIFFÉRENCES D'ORGANISATION DE SERVICE

L'analyse des coûts par typologie d'habitat et type de déchets met en évidence quelques différences notables.

## ■ Décomposition des coûts (en €/hab.) par flux collecté et par milieu



Les collectivités de type mixte et urbain présentent des coûts supérieurs à celles situées en urbain dense. Si les montants moyens pris en charge au titre des OMA diffèrent peu selon les typologies (de 70€ en mixte et urbain à 73€HT/hab. en urbain dense), des différences significatives sont observées quant aux coûts alloués à la gestion des déchets occasionnels (de 13€HT/hab. en urbain dense à 25€HT/hab. en « mixte »).

Ces différences sont directement imputables aux quantités collectées et aux modalités de gestion des déchets occasionnels qui sont fortement discriminées selon les territoires :

- Des services proposés plus importants au sein des collectivités référencées en « mixte » et « urbain » (déchèteries, déchets verts au porte à porte, collectes d'encombrants) ;
- À contrario, une moindre utilisation de ces services parmi les collectivités localisées en urbain dense en raison de leurs caractéristiques urbanistiques (ex : taux d'habitat individuel plus faible avec moins de déchets verts produits, accès au foncier difficile pour l'implantation de déchèteries) et socioéconomiques (plus faible motorisation des usagers).

La décomposition du coût de gestion des OMA par type de flux diffère selon les typologies d'habitat considérés : le poids du flux recyclables secs en et hors verre pèse davantage sur les collectivités de type urbain. A l'inverse, les structures répertoriées en « urbain dense » présentent une plus faible proportion du coût consacrée à la collecte sélective en raison des plus faibles quantités qui y sont collectées.

Les collectivités localisées en urbain dense présentent davantage de dépenses allouées à la gestion des déchets des collectivités (déchets de voirie, dépôts sauvages). Or, ces coûts ne sont pas compris dans les statistiques présentées plus haut.

## DES COÛTS EN BAISSÉ ENTRE 2011 ET 2013 ?

Sur la quarantaine de collectivités ayant identifié leur matrice sur plusieurs exercices, **il semblerait que les coûts aient légèrement diminué** (-1,8€HT/hab.). Même s'il convient d'être prudent quant à la possibilité d'extrapoler cette évolution à l'ensemble du territoire francilien, **il semblerait que cette baisse soit essentiellement imputable au flux résiduel. Cette diminution du coût de gestion des**

**OMR peut être mise en perspective avec la baisse des quantités collectées au cours de cette période (-10kg/hab. observé entre 2011 et 2013).** Cette baisse a toutefois été atténuée par la hausse de la TVA observée (+0,5€/hab.), hausse à mettre en perspective avec la majoration du taux réduit de TVA passé à 7% en 2012 (et 10% depuis 2014).

### ENCART MÉTHODOLOGIQUE

Le rapport sur les coûts élaboré par l'ORDIF a été validé par ses adhérents en comité de pilotage. Il a été élaboré à partir des matrices des coûts extraits depuis SINOE®. Les coûts moyens exprimés dans la synthèse sont des coûts pondérés des populations des différentes collectivités.

### LES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

ADEME Ile-de-France, Cercle national du Recyclage, Conseil Régional de la Région Ile de France, Eco Emballages, FNADE Ile de France, SIDRU, SIEVD, SIGIDURS, SIREDOM, SITOM 93, SITRU, SYCTOM l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers, SMITOM Centre Ouest Seine et Marais, SMITOM Nord Seine et Marais, SIETREM de Lagny sur Marne, Zero Waste France

Plus d'informations :

**Valentin Sauques**

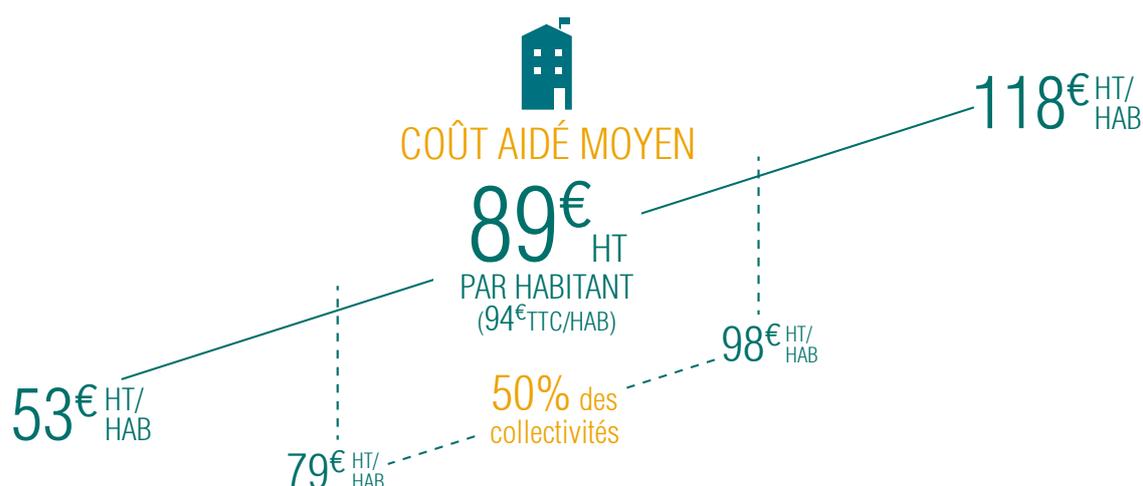
Chef de projets économie / v.sauques@ordif.com

# COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

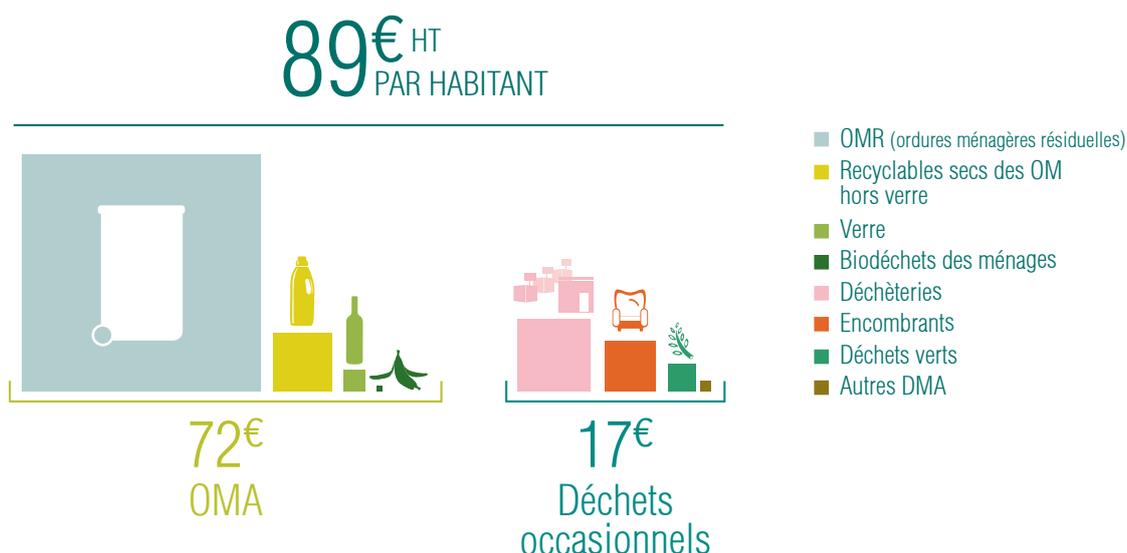
2013

ÎLE-DE-FRANCE

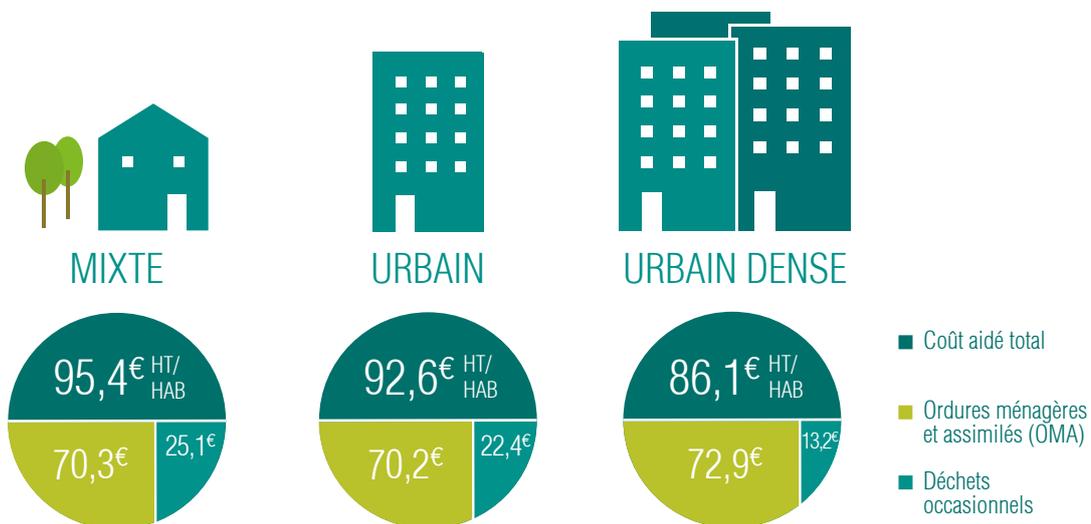
Sur une cinquantaine de collectivités représentant la moitié de la population hors Paris



COÛT AIDÉ EN DÉTAIL



COÛT AIDÉ PAR TYPE D'HABITAT

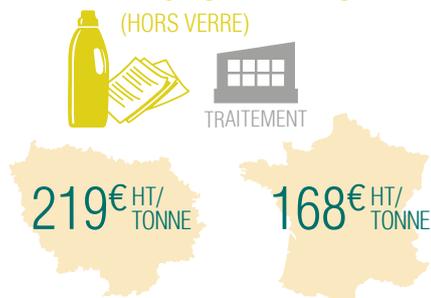


COMPARAISON ÎLE-DE-FRANCE / FRANCE\*

EMBALLAGES PAPIERS (HORS VERRE)



EMBALLAGES PAPIERS (HORS VERRE)



VERRE  
COLLECTE

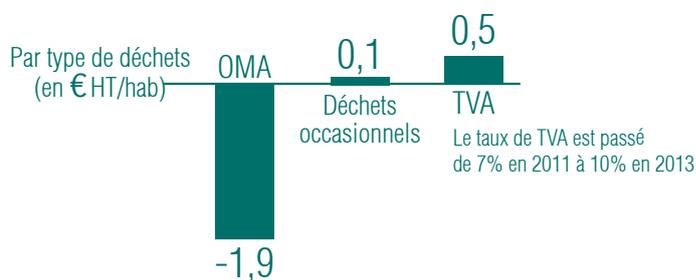


DÉCHÈTERIES  
COÛT AIDÉ



\*Valeurs médianes (emballages-papiers, verre) et moyenne pondérée (déchèteries)

ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ



TAUX DE COUVERTURE DES COÛTS PAR LES FINANCEMENTS

**107%**

# I. L'OBSERVATION DES COÛTS EN ÎLE-DE-FRANCE

## LA MATRICE DES COÛTS COMME OUTIL DE SUIVI DES COÛTS

L'ADEME a formalisé un cadre d'identification et de présentation des coûts supportés par les collectivités au titre de la gestion des déchets ménagers et assimilés : **la matrice des coûts**. Cette dernière est un tableau à double entrée permettant de décomposer par flux collecté/traité les charges et produits relatifs au service « déchets ». Au-delà de la représentation des postes de coûts dans cette « matrice », différentes conventions méthodologiques ont été définies pour adapter cet outil à la diversité des situations rencontrées en termes d'organisation de service, d'identification des charges d'investissement, de régime d'assujettissement à la TVA...

Le renseignement de cette matrice peut être initié grâce à la mise en place d'une comptabilité analytique dont l'institution est obligatoire pour les collectivités en charge de la compétence déchets depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (article 98).

**Cet outil constitue le cadre de référence pour analyser les coûts du service publics « déchets ».**

L'ADEME propose depuis près de 10 ans des formations au remplissage de cette matrice des coûts et/ou à l'institution d'une comptabilité analytique (Comptacoût®). Plus de 1000

collectivités françaises sont formées à ce cadre, dont une centaine en Île-de-France.

Le renseignement de cette matrice dans le temps revêt plusieurs intérêts pour une collectivité territoriale :

- Il contribue avant tout à suivre les coûts d'une collectivité dans le temps à partir de méthodes homogènes et partagées par tous ;
- Il met en perspective les coûts au regard de l'organisation du service public des déchets ;
- Il peut permettre de situer les différents coûts d'une collectivité avec des référentiels afin d'identifier d'éventuelles différences et déceler de potentielles pistes d'optimisation.

L'utilisation de ces matrices à différents échelons contribue par ailleurs à déterminer des référentiels, qu'ils soient nationaux, régionaux, voir départementaux.

## UNE ANIMATION FRANCILIENNE INITIÉE EN ÎLE-DE-FRANCE POUR DÉPLOYER ET PÉRENNISER LES DÉMARCHES DE CONNAISSANCE DES COÛTS

La Direction Régionale de l'ADEME, le Conseil Régional et l'ORDIF souhaitent développer l'utilisation de cet outil. Afin de fluidifier l'information sur les coûts, ils ont mis en place un guichet unique - [couts.idf@ordif.com](mailto:couts.idf@ordif.com) – permettant de répondre aux questions que les collectivités peuvent se poser quant à la connaissance des coûts en général et les outils proposés par l'ADEME en particulier.

Une plaquette élaborée par la DR, le Conseil Régional et l'ORDIF reprend tous ces éléments : elle est téléchargeable à partir du lien suivant :

<http://www.ordif.com/public/document.srv?id=18682>



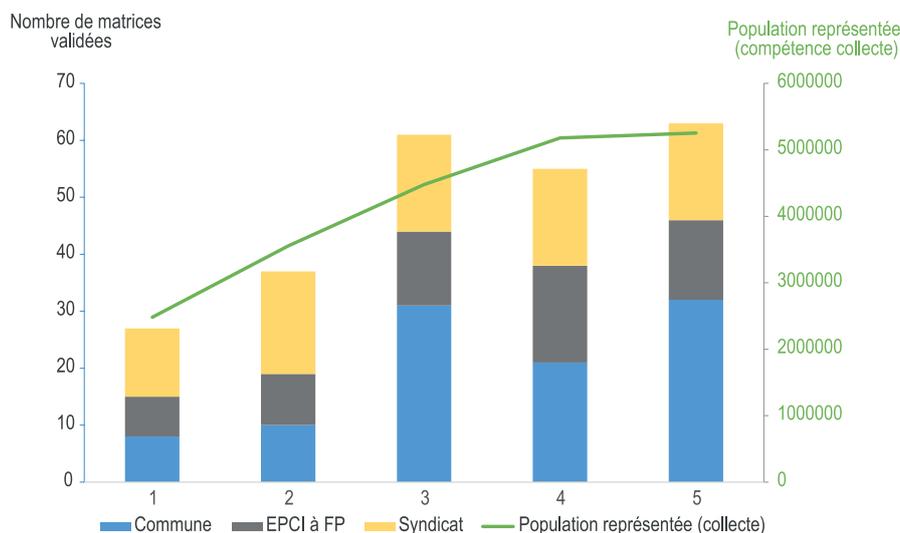
## UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES COLLECTIVITÉS AUX DÉMARCHES DE CONNAISSANCE DES COÛTS

Le recours à cette matrice s'est très largement développé ces dernières années, en lien avec le déploiement des programmes locaux de prévention, programmes nécessitant la validation de matrices pour l'octroi de subventions par

l'ADEME.

Le graphique ci-contre met en évidence le nombre de collectivités ayant validé une matrice entre 2009 et 2013 dans la base de données SINOE®.

## Évolution du nombre de collectivités ayant une matrice validée dans SINOE®



Sur 2013, ce sont 64 collectivités qui ont rempli leur matrice contre 25 en 2009. Les structures assurant la collecte sont au nombre de 57. Ce chiffre pourrait diminuer ces prochaines années avec la généralisation de l'intercommunalité en Île-de-France et donc, la baisse du nombre de matrices émanant des communes.

## CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE SUIVI DES COÛTS EN ÎLE-DE-FRANCE

### - Périmètre des déchets entrant dans le calcul des coûts -

Les collectivités compétentes pour la collecte prennent en charge **les déchets ménagers et assimilés** : ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers, encombrants, déchets verts collectés en ou hors déchèteries, gravats, déchets dangereux...

En sus de ces DMA, certaines structures peuvent être amenées à prendre en charge des déchets situés à la « frontière » du service public : déchets des collectivités, déchets de corbeilles de rues, dépôts sauvages, déchets des entreprises collectés à part.

Selon que la prise en charge de ces déchets soit financièrement assumée ou non par les collectivités ou intégrée ou non dans le budget « déchets », des montants pourront être ou ne pas être inscrits dans les matrices.

Leurs poids dans le budget de la collectivité peut être notable : sur certaines structures elles représentent jusqu'à

20% des coûts inscrits dans les matrices.

**Afin de s'assurer un périmètre homogène dans l'analyse des coûts, il a été convenu de ne pas intégrer les montants pris en charge au titre de ces déchets non ménagers. Les coûts présentés ici ne portent donc que sur les seuls DMA (sauf mention contraire).**

Ce parti pris présente toutefois une limite : sur certaines collectivités, la frontière peut être tenue entre des déchets provenant des ménages et des déchets non ménagers. À titre d'exemple, la collecte d'encombrants relève du périmètre des DMA, et celle des dépôts sauvages est considérée comme étant des déchets des collectivités (et ne sont à ce titre pas intégrés dans cette étude).

Les types de déchets entrant dans le périmètre de l'étude sont résumés en vert dans le tableau suivant.

### Champs des déchets intervenant dans le calcul des coûts

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ (HORS CHAMPS)	DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
	Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets	
	Déchets occasionnels	Déchets « de routine » : Ordures ménagères et assimilées
<ul style="list-style-type: none"> <li>déchets des espaces verts publics</li> <li>déchets de voirie, marchés</li> <li>déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> </ul>	Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, déchets diffus spécifiques...collectés en ou hors déchèteries	Ordures ménagères résiduelles Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaire)
		Recyclables secs des OM (emballages en et hors verre, papiers) + Biodéchets de cuisine (Fraction fermentescible des ordures ménagères)

Source : Tableau réalisé par le CGDD (Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Mai 2012) et adapté par l'ORDIF

Ce rapport est structuré à partir de ces différentes catégories de déchets. Trois parties présentent les coûts des DMA, des OMA et des déchets occasionnels. Pour chacune

d'entre elles, les coûts de collecte et de traitement par flux ont été spécifiés.

## - Quels indicateurs retenir pour identifier les coûts ? -

### Euros, euros par tonne, euros par habitant... quels types de coûts privilégier pour les mesurer ?

Deux types d'indicateurs sont traditionnellement utilisés pour mesurer **les coûts supportés par une collectivité : les coûts exprimés en euros par habitant et ceux présentés en euros par tonne**. Ces différents indicateurs ne s'interprètent pas de la même façon :

- **Pour mesurer le coût à la charge de la collectivité**, il semble qu'une analyse des coûts à partir de l'indicateur « **euros par habitant** »<sup>1</sup> soit la plus pertinente. Celui-ci se réfère le mieux à l'une des caractéristiques essentielles d'une entité territoriale : sa population. Il présente en revanche quelque biais dès lors qu'il s'agit de situer des collectivités entre elles : à tonnage et coût en € identiques entre deux collectivités, une structure présentera un coût en € par habitant plus élevé que l'autre si elle se situe en zone touristique ou récupère davantage de déchets assimilés ;

- **Les coûts des différentes opérations de collecte et de traitement des déchets peuvent être présentés en € par tonne ou € par habitant.**

- **Coût de collecte** : coût complet intégrant l'ensemble des charges de précollecte et de collecte ;

- **Coût de traitement**. L'ORDIF a isolé les différents coûts de traitement supportés par les collectivités compétentes ainsi que certains des produits associés à ces procédés : ventes de matériaux et d'énergie,

prestations à des tiers, redevances versées sur les apports extérieurs par un exploitant dans le cadre de délégations de service public... Les coûts présentés dans ce rapport peuvent exprimer un « **coût complet de traitement** » intégrant l'ensemble des charges inhérentes à cette opération OU un « **coût technique de traitement** » intégrant les recettes industrielles.

Il convient d'être vigilant dans l'analyse et l'interprétation des coûts selon qu'ils sont exprimés en euros par tonne ou euros par habitant :

- Le coût de gestion de certains déchets peut paraître élevé lorsque l'on raisonne en euros par tonne et très faible à partir de l'indicateur euros par habitant (ex : coût de gestion des déchets dangereux) ;

- À l'inverse, le coût unitaire (en €/t collectée) de gestion d'un type de déchet peut paraître faible au regard de ceux observés sur d'autres flux. En revanche, la prise en charge de ce même déchet peut peser de façon significative dans le coût exprimé en euros par habitant.

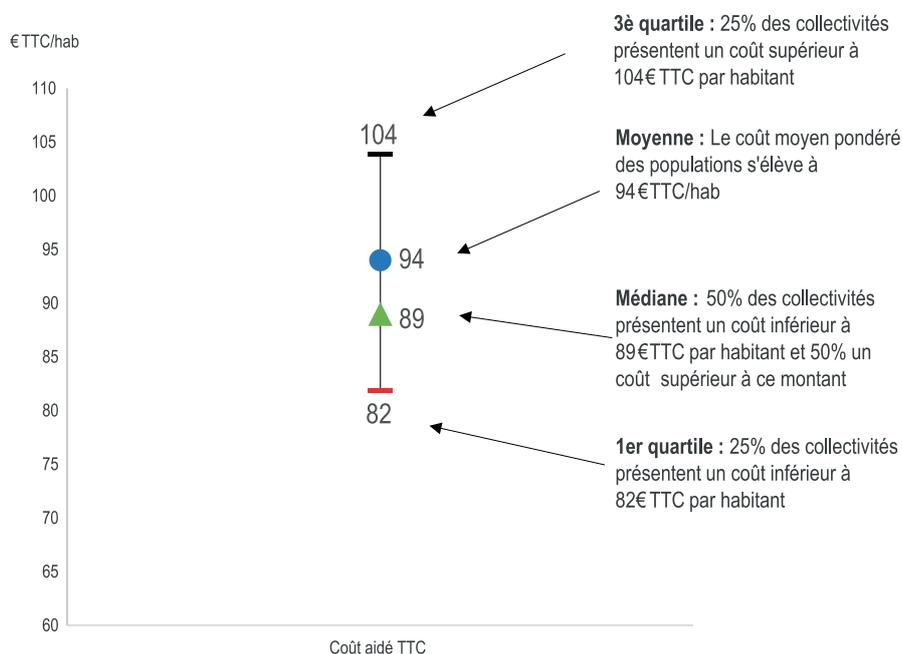
**À l'échelle d'une structure, les coûts en €/t doivent être systématiquement mis en perspective avec les quantités collectées/traitées pour connaître in fine le coût à la charge de la collectivité.**

### Des valeurs moyennes et des médianes pour synthétiser les coûts

Différents indicateurs agrégés ont été définis dans le cadre de cette étude : médianes, 1er et 3è quartiles, moyennes

pondérées ... Les définitions de ces indicateurs sont présentées dans le graphique suivant.

#### ■ Les indicateurs synthétiques de mesure des coûts appliqués à la gestion des DMA en €TTC par habitant



1. Dans cette étude, les coûts en €/hab ont été établis à partir des populations des communes adhérentes de la collectivité et non des populations desservies.

Les médianes et les quartiles sont des indicateurs exprimant des dispersions de coûts. Ils ne sont pas sensibles à la taille des collectivités. Cet indicateur est privilégié pour des échantillons de petite taille. À l'inverse les moyennes pondérées expriment, par définition, des moyennes prenant en compte le poids démographique de chaque collectivité

territoriale.

Dans ce rapport, des moyennes pondérées ont également été utilisées pour calculer les différents coûts. Le graphique suivant met en évidence les critères de pondération utilisés selon le type de coût renseigné.

TYPE DE COÛT	INDICATEURS UTILISÉS	CRITÈRES DE PONDÉRATION
Coûts globaux tous flux	€ par habitant	Population de chaque collectivité
Coûts de collecte par flux	€/hab., €/t.	
Coûts de traitement par flux	€/hab., €/t.	Population et répartition francilienne entre la population du SYCTOM et hors SYCTOM
Produits (recettes industrielles, soutiens)	€/hab., €/t.	

Dans la mesure où les collectivités franciliennes de l'étude en charge de la collecte sont sensiblement représentatives de l'Île-de-France (cf. 2<sup>e</sup> partie), il est possible d'effectuer des moyennes pondérées de chaque collectivité pour identifier les coûts de collecte et les coûts globaux « tous » flux. À l'inverse, le poids démographique des collectivités de la zone centrale pour l'exercice du traitement est plus important que ce qui est observé au niveau régional. À cet effet il est proposé de déterminer des coûts moyens doublement pondérés :

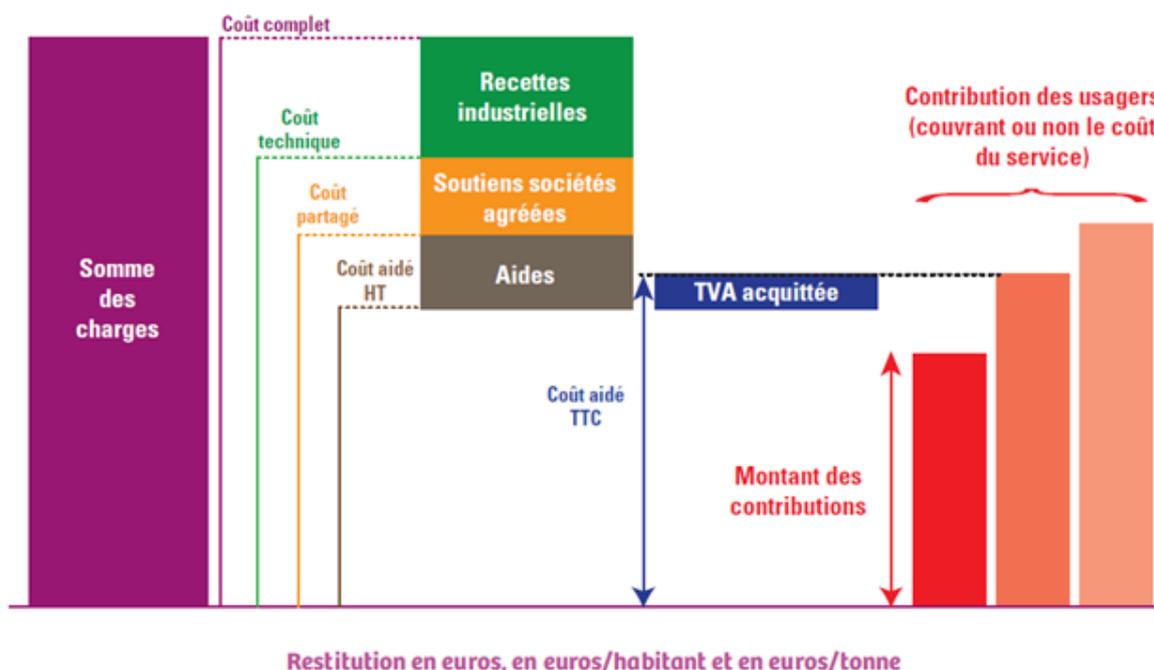
- Des populations des autres syndicats de traitement franciliens ;
- Du poids démographique du SYCTOM en Île-de-France qui représente 47% de la population.

Ce parti pris contribue à ne pas surreprésenter le poids relatif des coûts de ce syndicat dans l'échantillon qui représente 59% de la population parmi les collectivités de l'étude.

### Une définition standardisée des coûts

Une des difficultés pour s'assurer de la « comparabilité » des coûts entre collectivité réside dans la prise en compte ou non des produits du service public des déchets (recettes de vente de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses). Grâce à la matrice des coûts, des définitions standardisées ont été établies. Quatre types de coût peuvent être déterminés :

- le coût complet : somme de l'ensemble des charges ;
- le coût technique : différence entre le coût complet et les recettes industrielles
- le coût partagé : différence entre le coût technique et les soutiens des sociétés agréées
- le coût aidé : différence entre l'ensemble des charges et l'ensemble des produits



Sauf mention contraire, les indicateurs exprimés en €/hab pour identifier l'ensemble des coûts de gestion tous flux sont des coûts aidés, c'est-à-dire des coûts nets de l'ensemble des produits liés au service (recettes industrielles, soutiens des sociétés agréées, autres aides). **Les coûts des étapes techniques de gestion des déchets** (collecte, traitement) **sont quant à eux des coûts complets ou des coûts techniques** (nets des recettes industrielles).

**Dans ce rapport, l'ORDIF n'a pas établi de coûts par flux en €/t intégrant l'ensemble des postes de charges** (collecte, traitement, charges fonctionnelles) **et de produits présentés dans les matrices**. Un biais important vient en effet complexifier l'analyse pour établir ce type d'indicateur :

### - Une décomposition des coûts effectuée par typologie d'habitat -

Les modalités de prise en charge des déchets ménagers et assimilés évoluent notablement selon les types d'habitat. Ces différences ont trait :

- À la problématique du foncier, et plus spécifiquement à la difficulté d'ériger certains équipements de service public en zone dense (ex : les déchèteries). Les modalités de prise en charge des déchets occasionnels diffèrent donc sensiblement entre la zone centrale et le reste du territoire ;
- Aux types de déchets produits avec, par exemple, une quantité plus importante de déchets organiques et de gravats récupérés en grande couronne ;
- À l'adaptation des modalités de collecte des DMA (type de déchets collectés, fréquences...) aux contraintes d'allocation en bacs en habitat vertical.

Ces différences de contexte et d'organisation ont en conséquence une influence notable dans la structuration des coûts supportés par les collectivités. Afin de prendre en compte cet élément dans les analyses des coûts, certains des indicateurs présentés dans le présent rapport ont été

l'affectation des coûts de traitement par flux pour les collectivités ayant confié la compétence à des syndicats de traitement. Compte tenu des politiques tarifaires pratiquées par ces derniers, les contributions versées aux syndicats ne sont pas nécessairement représentatives de la réalité des coûts supportés par l'autorité compétente. Dans ce contexte, les coûts de collecte et de traitement présentés ici n'ont été identifiés que sur les collectivités assurant réellement la maîtrise d'ouvrage de ces opérations de collecte/traitement. **Des coûts globaux en € par habitant ont toutefois été déterminés par flux collecté et « tous flux »**. Bien qu'ils présentent un biais liés à l'effet « tarif », ils contribuent toutefois à donner des ordres de grandeur intéressants en matière de décomposition des coûts par flux.

déterminés à partir de la typologie d'habitat définie par l'ADEME. L'agence a particulièrement défini cinq classes :

- Rural ;
- Mixte ;
- Urbain ;
- Urbain dense ;
- Touristique et commerciale.

Ces différentes typologies ont été déterminées par application de différents seuils d'indicateurs issus de données publiques (densité, surfaces artificialisées, nombre de commerces et de lits touristiques, nombre de logements de type « maisons »/appartements...). Pour tenir compte des spécificités franciliennes, les classes Mixte et Rural ont été regroupées dans les analyses.



### - Une mise en perspective des coûts observés avec ceux identifiés dans le référentiel national de l'ADEME -

Lorsque cela é été jugé opportun, l'ORDIF a souhaité situer les coûts observés avec ceux du référentiel national 2012 de l'ADEME. Bien que les chiffres régionaux/nationaux ne portent pas sur la même année de référence, l'intérêt de cette mise en perspective est de pouvoir corréliser les coûts

observés avec les spécificités franciliennes en matière de gestion des DMA.

Le rapport de l'ADEME est téléchargeable sur le site de l'Agence depuis le lien suivant :

<http://www.ademe.fr/resource-archiver/115322>.

### De premières évolutions de coûts significatives étudiées sur 2011-2013

L'augmentation de la participation des collectivités aux démarches de connaissance des coûts a contribué à identifier des évolutions jugées significatives sur la période 2011-2013. Ces évolutions ont été déterminées à périmètre constant c'est-à-dire à partir des seules collectivités pour lesquelles un suivi des coûts a été initié sur ces deux années. Les indicateurs présentés dans le rapport expriment donc :

- Des coûts 2013 observés sur l'ensemble des matrices 2013 des collectivités compétentes ;

- Un rappel des coûts 2011 observés dans le précédent rapport à partir de l'ensemble des matrices 2011 ;
- Des évolutions 2011-2013 formulées sur un nombre plus restreint de collectivités.

Ces évolutions ont été calculées à partir d'une quarantaine de collectivités (3,9 millions d'habitants). Des analyses sur plus longue période seront toutefois nécessaires pour dégager de réelles tendances.

## À RETENIR

---

- Une matrice des coûts permettant d'identifier les coûts de gestion des déchets sur des bases homogènes
  - Un cadre contribuant au suivi des coûts en France et en Île-de-France
  - Une soixantaine de collectivités ayant contribué à la réalisation de l'étude dont 57 assurant au moins la compétence collecte
  - Des coûts globaux (en €/t.) intégrant l'ensemble des charges et produits qui ne sont pas présentés en raison des politiques tarifaires des syndicats de traitement qui complexifient l'analyse des coûts
  - De premières évolutions observées sur la période 2011-2013
-

## II. LE COÛT À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

### CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL

Contrairement à d'autres enquêtes menées par ailleurs par l'ORDIF, les travaux initiés sur les coûts ne portent pas sur l'ensemble des collectivités franciliennes en charge du service mais sur les seules engagées dans les démarches de remplissage des matrices des coûts.

Sur 2013, ce sont plus de 60 collectivités compétentes qui ont saisi une matrice et contribué à la réalisation du présent document. 55 exercent au moins la compétence collecte (population représentée de 5,3 millions d'habitants, soit

50% de la population francilienne hors Paris).

Dans la mesure où la population enquêtée n'est pas exhaustive, il convient d'étudier dans quelle mesure les collectivités ayant contribué à l'élaboration de ce travail sont représentatives de la situation francilienne. Deux critères discriminant particulièrement les coûts ont été étudiés :

- Les caractéristiques d'habitat des collectivités ;
- Les quantités de DMA collectées au sein de ces mêmes structures.

#### ■ Représentativité des collectivités à compétence collecte au regard des typologies d'habitat (% de la population)

COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL	COLLECTIVITÉS 2013	RÉGION	
		Île-de-France	Île-de-France hors Paris
Mixte/Rural	12,6%	9,2%	11,3%
Touristique ou commercial	0,9%	19,3%	0,6%
Urbain	36,7%	28,7%	35,3%
Urbain dense	49,8%	42,8%	52,7%

Sur l'année 2013, les collectivités du référentiel sont sensiblement proches des proportions régionales observées hors Paris avec toutefois une légère sous-représentation de l'urbain dense.

#### ■ Ratios DMA des collectivités du référentiel au regard des chiffres franciliens (en kg/hab/an)

TYPE DE FLUX	TONNAGE COLLECTÉ	COLLECTIVITÉS ÎDF RÉFÉRENTIEL COÛT	ÎLE-DE-FRANCE HORS PARIS*	ÎLE-DE-FRANCE*
OM résiduelles	1 427 000	289	281	295
Biodéchets	5 000	1	1	1
Verre	89 000	18	18	20
RSOM hors verre	154 000	31	34	34
Encombrants	105 000	21	22	25
Déchets verts hors déchèteries	92 000	19	24	20
Autres	1000	0	1	1
Total hors déchèteries	1 873 000	379	381	396
Déchèteries**	356 000	70	55	45

\*Source : enquête collecte 2013, ORDIF

\*\*Ratios hors gravats déterminés à l'échelle des structures ayant la maîtrise d'ouvrage des déchèteries

Les ratios de collecte hors déchèteries observés sur les collectivités (à compétence collecte) ayant contribué à cette étude sont également sensiblement identiques à la moyenne régionale observée hors Paris. La mise en perspective des ratios DMA intégrant les déchèteries peut difficilement être menée en raison du fait que ces installations sont davantage

sous la maîtrise d'ouvrage des syndicats de traitement.

Au global, ces collectivités représentent **51% des quantités de DMA collectées hors déchèteries** (hors Paris) et **52% des financements levés** (hors Paris) au titre de la TEOM, de la REOM ou de la redevance spéciale.

Les charges de traitement et produits (recettes industrielles/soutiens) ont été identifiés à partir d'une petite vingtaine de structures : elles représentent 9,5 millions d'habitants. Les collectivités de la Petite Couronne sont plus fortement représentées en raison de la présence du SYCTOM (47%

de la population francilienne). Afin d'établir des coûts qui ne surpondèrent pas la présence de ce syndicat, un coefficient de pondération tenant compte de son poids démographique a été appliqué dans la détermination des charges de traitement et produits moyens.

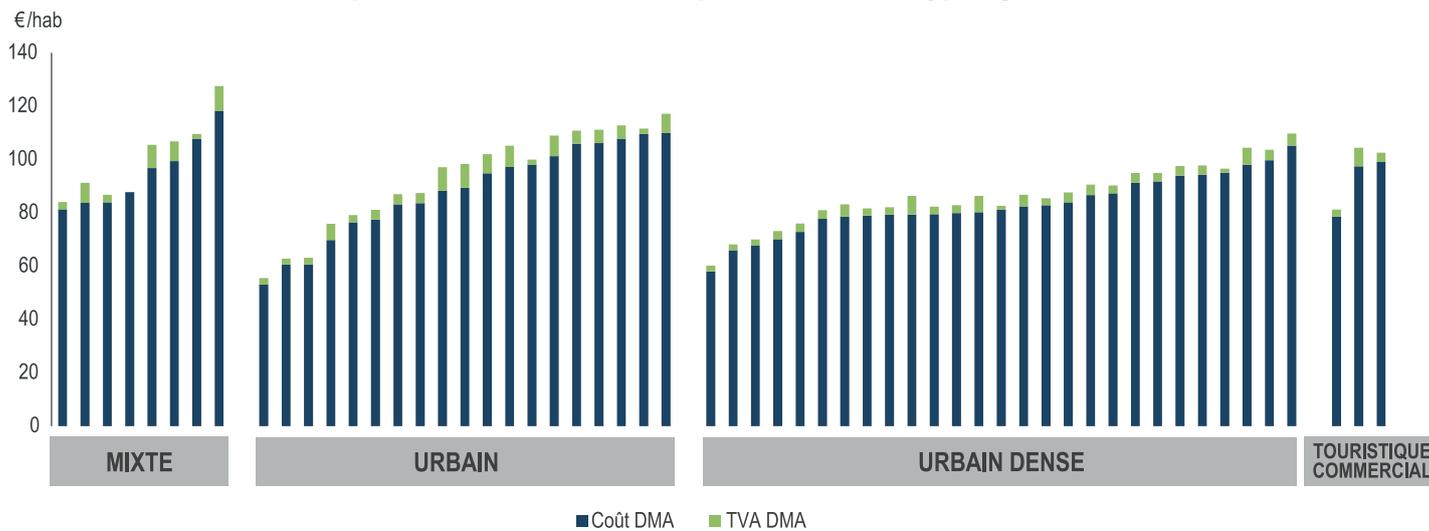
## CHIFFRES CLÉS 2013 : UN COÛT AIDÉ MOYEN DE 94 €TTC PAR HABITANT

### - Un coût aidé moyen de 94€TTC par habitant -

Le coût à la charge des collectivités territoriales correspond au coût aidé TTC, c'est-à-dire la différence entre les charges et les produits du service déchets. Ce coût ne

peut être identifié qu'à l'échelle des collectivités en charge de la collecte des DMA : ces entités prennent en effet financièrement en charge l'ensemble du coût du service.

■ Dispersion des coûts en €/hab par collectivité et typologie d'habitat

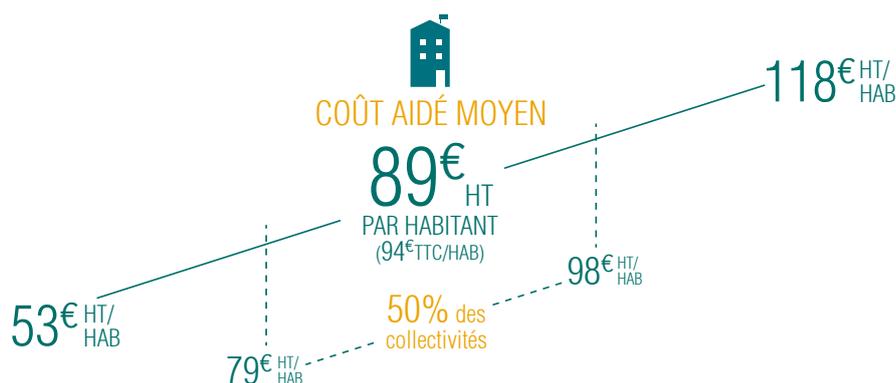


Sur la cinquantaine de collectivités assurant cette compétence, le coût moyen pondéré s'élève à 94€TTC/hab. (89€HT/hab.). La dispersion observée entre collectivités est importante : les coûts oscillent en effet entre 53 et 118€HT/hab. (55 à 127€TTC/hab.). 50% des collectivités présentent un coût compris entre 79 et 98€HT/hab. (82 à 104€TTC/hab.). En raison de la multitude de paramètres interagissant dans la détermination des coûts, il est difficile d'expliquer les facteurs explicatifs des écarts observés. L'analyse des coûts observés en Île-de-France et leur mise en perspective avec les caractéristiques des collectivités ont toutefois contribué à apporter certains éclairages :

- Pour les collectivités localisées en urbain dense, le coût de gestion des DMA semble sensiblement corrélé avec les ratios de collecte des ordures ménagères résiduelles (coefficient de corrélation de 0,8 entre le ratio OMR et

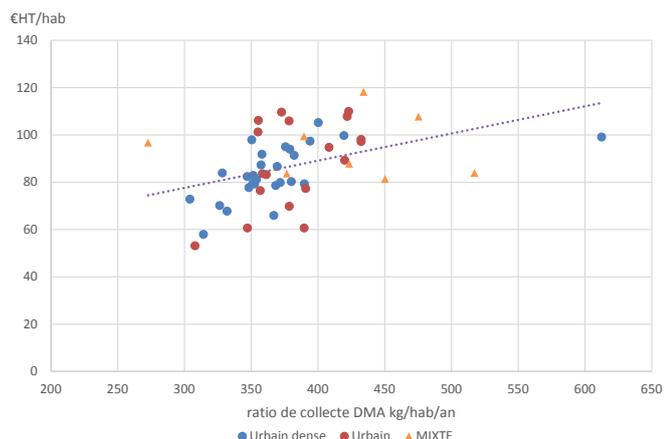
le coût aidé DMA, cf. Nuage de point ci-dessous). Sur les structures concernées, la proportion d'OMR dans les DMA est plus importante que sur les autres structures : ce flux pèse alors davantage sur le coût du service.

- Des coûts faibles observés sur certaines collectivités sont à mettre en perspective avec des conditions tarifaires spécifiques observées sur certaines délégations de service public ;
- La présence de coûts élevés sur certaines collectivités est directement à mettre en perspective avec **les dépenses engagées au titre du traitement des OMR**. À contrario, de hauts niveaux de recettes perçues pour le traitement des OMR (redevance sur les apports extérieurs, ventes d'énergie) peuvent expliquer en grande partie de faibles coûts de gestion des DMA.

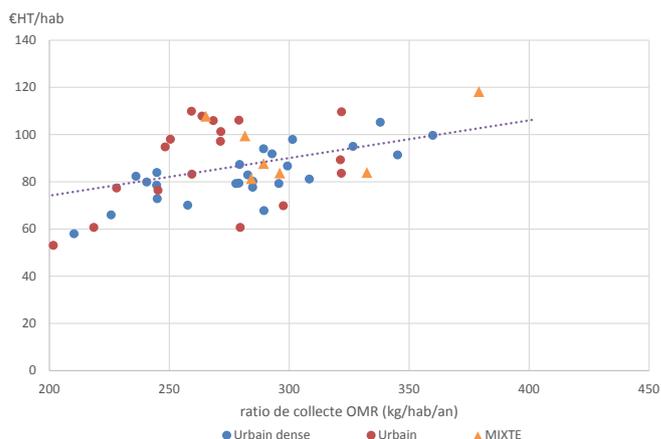


## ■ Dispersion du coût aidé HT DMA en fonction du ratio de collecte

Dispersion du coût aidé HT DMA en fonction du ratio de collecte DMA hors déchèteries



Dispersion du coût aidé HT DMA en fonction du ratio de collecte OMR

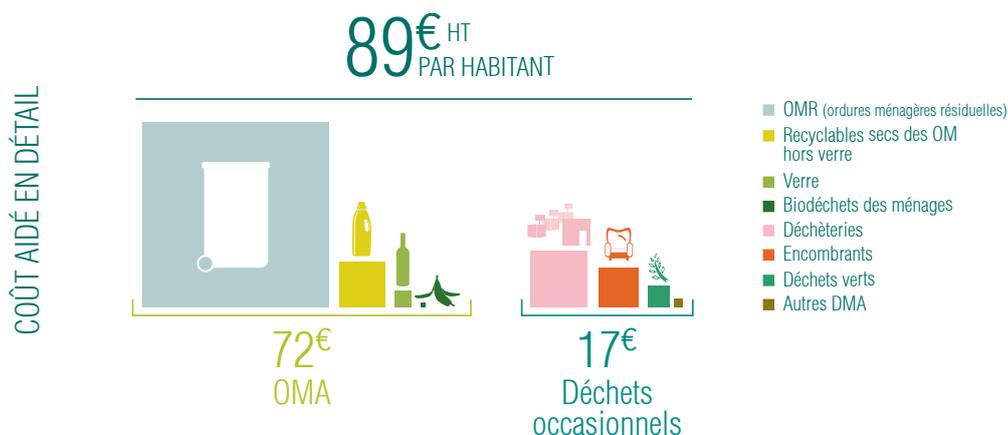


Les analyses statistiques menées dans le cadre du référentiel national de l'ADEME mettent par ailleurs en évidence un paramètre ayant une influence significative sur le coût (complet) du service : les quantités de DMA collectées. En Île-de-France, la corrélation entre le coût et les quantités collectées semble plus importante sur le flux OMR que sur les DMA (hors déchèteries<sup>2</sup>).

Il convient de rappeler que les montants affichés ci-dessus n'intègrent pas les coûts de gestion des déchets non ménagers collectés à part. Ces derniers s'élèvent en moyenne à 4€/HT/hab. avec des montants nuls pour les structures ne prenant pas en charge ces déchets et des coûts supérieurs à 10€/HT/hab. pour celles inscrivant dans leur matrice les coûts inhérents à la gestion des

déchets des collectivités (dépôts sauvages, déchets des centres techniques municipaux) et/ou des déchets des professionnels. Les collectivités présentant les coûts les plus élevés pour prendre en charge ces déchets sont essentiellement localisées en urbain dense en raison :

- D'une plus forte présence de communes pour cette typologie d'habitat. Or, ces collectivités intègrent davantage dans leur matrice des dépenses relatives à une compétence qui est très largement communalisée : la voirie. Certaines communes inscrivent par ailleurs des charges qu'elles supportent en tant que producteur de déchets (déchets des centres techniques municipaux, déchets des espaces verts...);
- De la présence accrue de services spécifiques proposés à destination des « non ménages ».

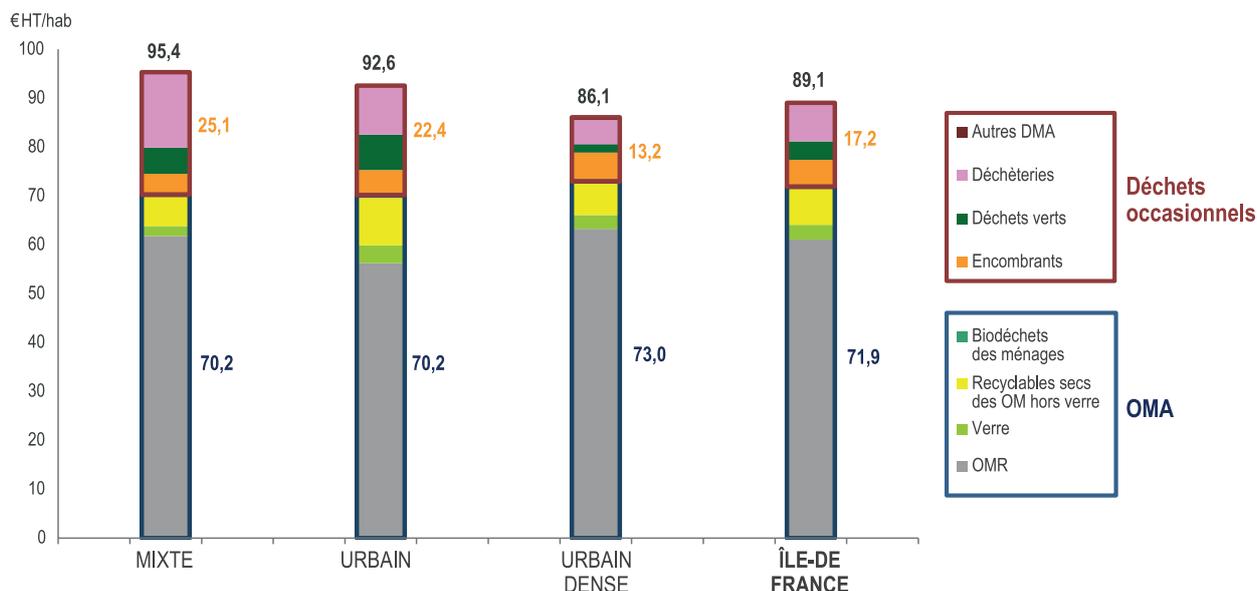


2. En raison du fait que la compétence déchèterie est plutôt assurée par les syndicats de traitement, il n'est pas possible de reconstituer un ratio DMA rapporté à l'échelle d'une collectivité en charge de la collecte.

## - Décomposition des coûts par typologie d'habitat -

Malgré les dispersions observées, certaines tendances se dégagent quant à la structuration des coûts moyens observés par typologie d'habitat.

### ■ Décomposition du coût aidé moyen par typologie d'habitat



L'analyse des coûts par typologie d'habitat et type de déchets met en évidence quelques différences notables : **les collectivités de type mixte et urbain présentent des coûts supérieurs à celles situées en urbain dense. Si les montants moyens pris en charge au titre des OMA diffèrent peu selon les typologies** (de 70€ en mixte et urbain à 73€HT/hab.) en urbain dense), des différences significatives sont observées quant aux coûts alloués à la gestion des déchets occasionnels (de 13€HT/hab. en urbain dense à 25€HT/hab. en « mixte »).

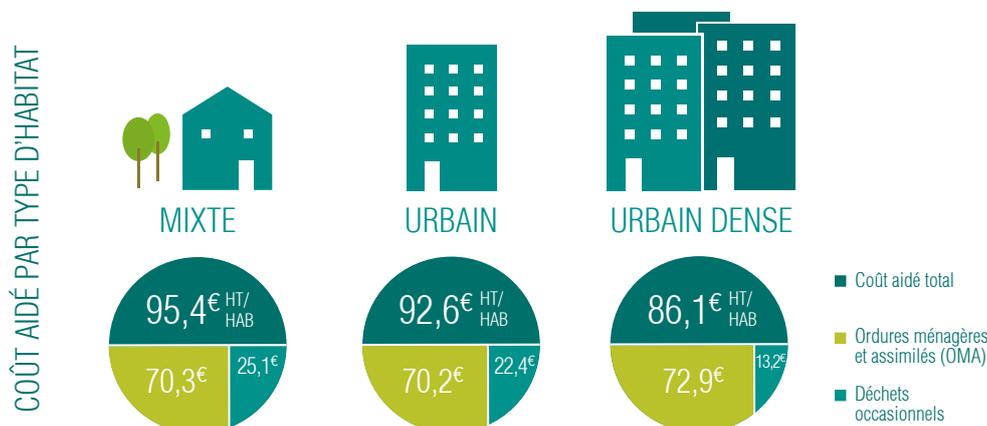
Ces différences sont directement imputables aux quantités et modalités de gestion des déchets occasionnels qui sont fortement discriminées selon les territoires :

- Des services proposés plus importants au sein des collectivités référencées en « mixte » et « urbain » (maillage de déchèteries plus important, recours accrus aux collectes de déchets verts au porte à porte, maintien

des collectes d'encombrants) ;

- À contrario, une moindre utilisation de ces services parmi les collectivités localisées en urbain dense en raison de leurs caractéristiques urbanistiques (taux d'habitat collectif élevé avec peu de déchets verts produits, accès au foncier difficile pour l'implantation de déchèteries) et socioéconomiques (plus faible motorisation des usagers).

La décomposition du coût de gestion des OMA par type de flux (OMR, recyclables secs des OM hors verre, verre) diffère par ailleurs selon les typologies d'habitat considérés : le poids du flux recyclables secs en et hors verre pèse davantage sur les collectivités de type urbain. À l'inverse, les structures répertoriées en « urbain dense » présentent une plus faible proportion du coût consacré à la collecte sélective en raison des plus faibles quantités qui y sont collectées.



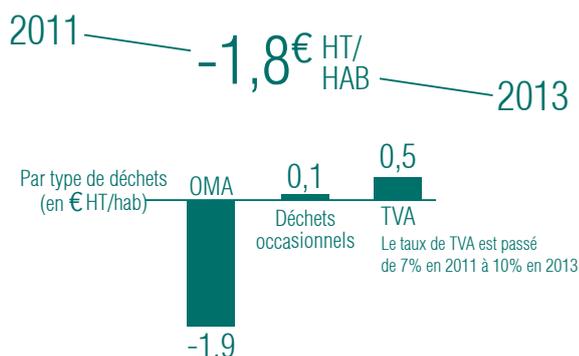
## ÉVOLUTION 2011-2013 DU COÛT DE GESTION DES DMA

Il est difficile d'étudier l'évolution du coût du service en raison du fait que l'échantillon des collectivités participant au référentiel varie d'une année sur l'autre. Afin de ne pas connaître d'évolution imputable à la structure de l'échantillon, il convient de suivre les variations à partir des seules collectivités ayant engagé un suivi des coûts sur (a minima) 2011 et 2013. Sur les 44 collectivités à compétence collecte où les coûts ont pu être suivis sur cette période, **le coût aidé a diminué de 1,8€HT par habitant.**

En prenant en compte la hausse de la TVA (+0,5€/hab.) consécutive notamment à la revalorisation du taux réduit, **cette diminution est ramenée à 1,3€TTC/hab.**

L'analyse des évolutions de coût par grande catégorie de déchets met en évidence le fait que **cette baisse s'observe avant tout sur les OM et assimilés (-2€/hab.)**, et plus particulièrement sur les OM résiduelles.

### ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ



Même si ces évolutions doivent être interprétées avec précaution, **il est toutefois intéressant de signaler que plus de 3 collectivités sur 5 ont vu leur coût aidé à l'habitant diminuer sur la période 2011-2013.**

Il semblerait que les aides (aides au fonctionnement, notamment PLP, et reprises d'aide à l'investissement) contribuent sensiblement à la baisse du coût :

parmi les collectivités concernées, un tiers de la baisse constatée globalement serait lié à la hausse des aides rencontrées au cours de la période.

## MISE EN PERSPECTIVE DES COÛTS PAR RAPPORT AU RÉFÉRENTIEL NATIONAL

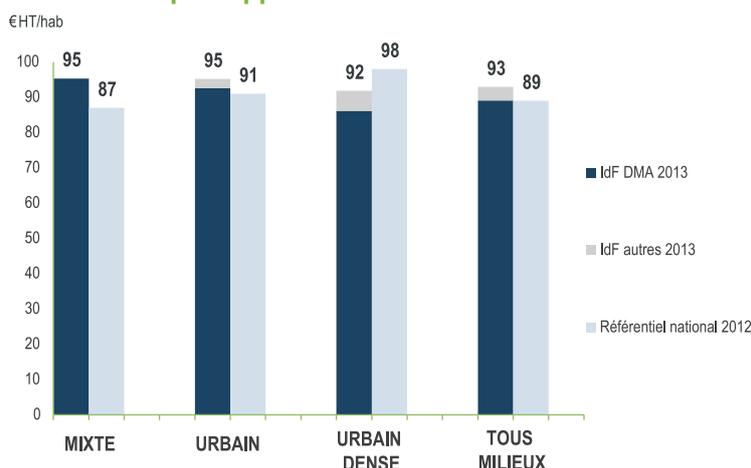
Afin de pouvoir situer les coûts observés en Île-de-France au regard des chiffres du référentiel, il convient préalablement d'homogénéiser les périmètres des déchets pris en compte dans les différents travaux. En effet, les chiffres du référentiel national intègrent l'ensemble des dépenses inscrites dans les matrices des collectivités tandis que ceux de l'Île-de-France se focalisent sur les seuls déchets ménagers et assimilés pris en compte dans le cadre du service public. Or, certaines collectivités identifient dans leur matrice des dépenses afférentes à la prise en charge

de certains déchets non ménagers qui sont financés via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En intégrant les dépenses liées à la prise en charge de ces déchets, **le coût moyen observé en Île-de-France s'élève à 93€HT/hab.** (contre 89€ par habitant sur le seul périmètre des DMA), **soit un montant supérieur au 89€HT/hab. identifié au niveau national.**

Comme le montre le graphique suivant, la décomposition des coûts moyens par typologie d'habitat contribue à affiner cette tendance globale.

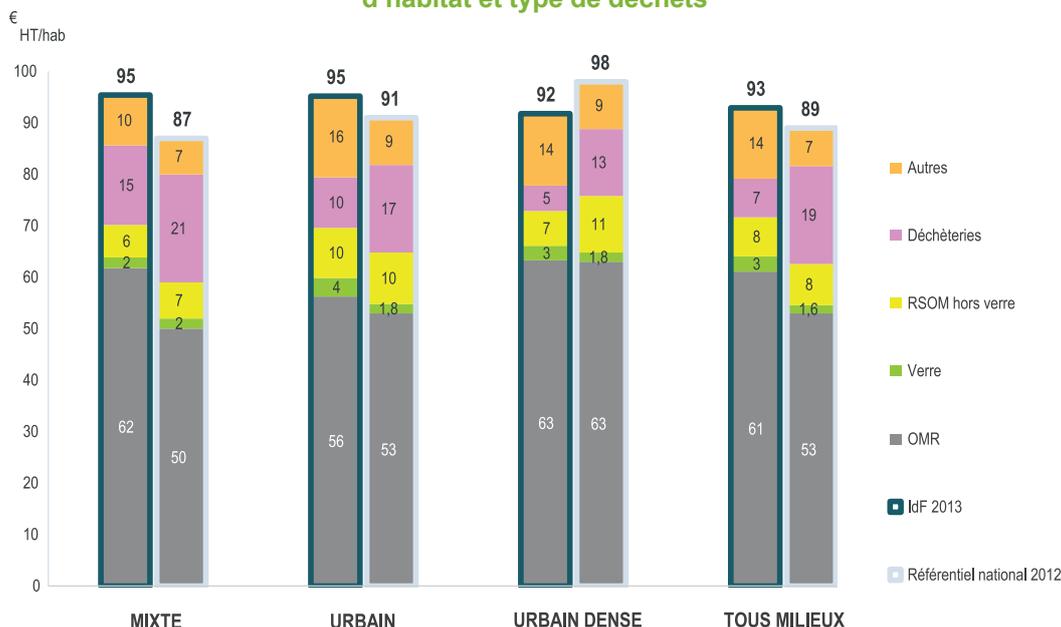
### ■ Situation des coûts observés en Île-de-France par rapport au référentiel national



Les collectivités franciliennes de type « mixte » et « urbain » semblent supporter des coûts plus élevés que leurs alter ego françaises. À contrario, des niveaux de coûts plus faibles sont observés sur les collectivités franciliennes

situées en urbain dense (hors Paris), y compris en intégrant les coûts de gestion des déchets non ménagers dont les montants sont significatifs (6€/HT/hab. en moyenne).

### ■ Décomposition des coûts franciliens/français par typologie d'habitat et type de déchets



La structuration des coûts observés en Île-de-France semble différer assez sensiblement de celle observée en moyenne dans l'Hexagone. Les disparités observées portent sur :

- Le poids du poste déchèteries, sensiblement inférieur dans la Région, quelle que soit la typologie. La densité de déchèteries et les apports qui y sont observés sont en effet nettement plus faibles dans la région ;
- Des coûts « autres » nettement plus élevés en Île-de-France, en lien avec des collectes hors déchèteries des déchets occasionnels plus largement déployées dans la région (encombrants et déchets verts au porte à porte, déchets dangereux en apport volontaire...) et la prise en compte des collectes de déchets non ménagers ;
- Un coût de gestion des OMR en « mixte » nettement

plus élevé en Île-de-France (+12€/hab.). Ce constat est probablement à mettre en perspective avec le fait que les collectivités de la région pour cette typologie ont davantage recours à l'incinération, procédé de traitement réputé plus coûteux que la mise en stockage ;

- Des coûts de gestion du verre supérieurs à la moyenne nationale. Bien que pesant peu dans le budget des collectivités franciliennes, le coût aidé relatif à la prise en charge de ce flux est plus élevé en Île-de-France, et ce, quel que soit le milieu.

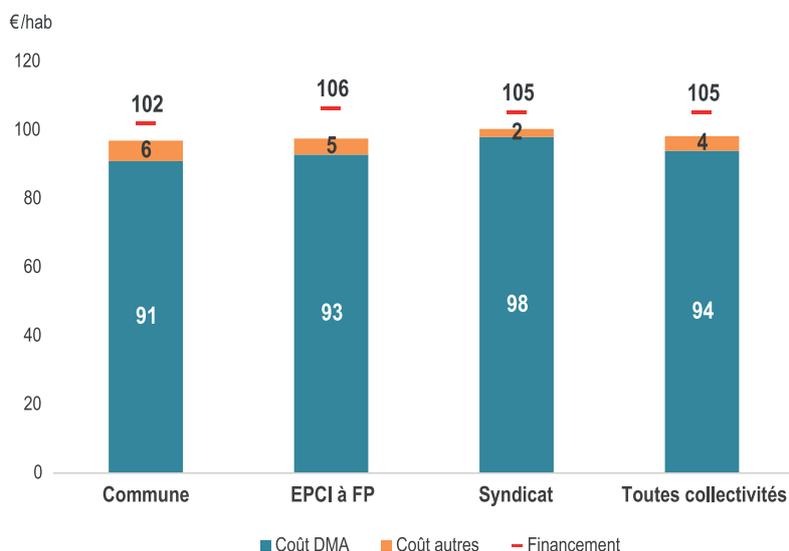
Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution en raison du fait que les contributions versées par les structures de collecte aux syndicats de traitement représentent imparfaitement la réalité des coûts de traitement réellement supportés par la structure en charge de cette compétence.

## MISE EN PERSPECTIVE DES COÛTS AVEC LES FINANCEMENTS

Les dépenses engagées pour assurer ce service public sont financées par des ressources que les collectivités lèvent sur leur territoire. La plupart mobilise des leviers spécifiquement prévus pour financer cette compétence : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale. Les syndicats de communes et syndicats mixtes peuvent par ailleurs être financés par des contributions provenant directement de leurs collectivités adhérentes. Aussi semble-t-il intéressant de mettre en perspective ces

contributions au financement au regard des coûts supportés à partir d'un indicateur : **le taux de couverture**. Celui-ci peut être défini comme le rapport entre les contributions spécifiquement prévues pour financer le service et le coût aidé TTC. Un taux structurellement inférieur à 100% observé sur une collectivité correspond à des contributions « déchets » qui ne permettent pas de financer l'intégralité du coût. À l'inverse, un taux nettement supérieur à 100% signifie que les contributions au financement couvrent largement les dépenses du service « déchets ».

## ■ Dispersion des coûts à l'habitant en fonction des contributions au financement



### Le taux de couverture du coût (tous flux confondus) par les financements s'élève en moyenne à 107%.

Ce taux semble légèrement inférieur à celui observé les années précédentes.

Les taux moyens oscillent entre 105% sur les syndicats mixtes et 110% au sein des EPCI à fiscalité propre. Il convient de spécifier que, sur les communes, la TEOM contribue davantage à financer des déchets situés à la frontière du service public : dépôts sauvages, déchets des services techniques...

Les niveaux moyens représentés ci-dessous ne rendent pas parfaitement compte de la dispersion rencontrée au sein des différentes structures (taux de couverture observés de 14% à 200% aux valeurs extrêmes).

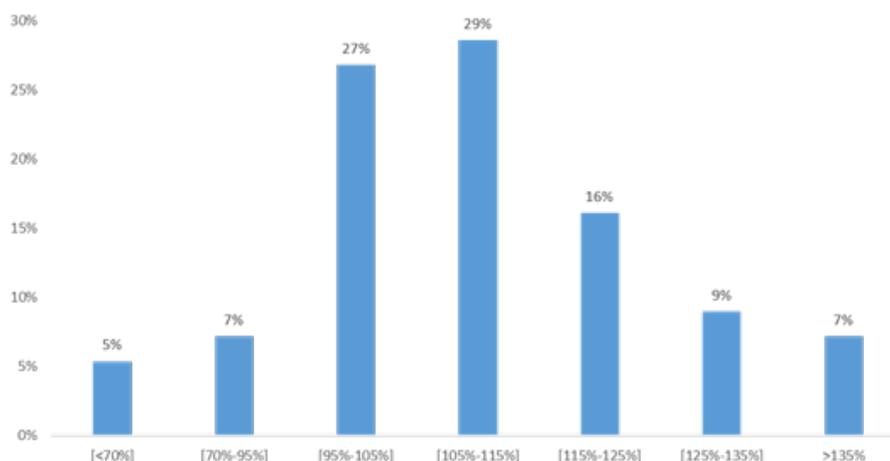
Ces constats d'une surcouverture et d'écarts importants sont la résultante d'une multitude de considérations parmi lesquelles :

- Des décalages dans les exercices de prévisions budgétaires entre des coûts observés a posteriori et les sources de financement identifiées, elles, avant les exercices comptables. L'élaboration des budgets prévisionnels doit répondre à certains principes de gestion impliquant une exhaustivité des dépenses à engager

et une prudence dans les recettes à percevoir. Ces pratiques prudentielles impliquent de fait une tendance structurelle à une surcouverture du coût, a fortiori pour les collectivités ne bénéficiant pas d'autonomie fiscale comme les syndicats mixtes ;

- Un financement par la taxe de la gestion des déchets non ménagers gérés par ailleurs par la collectivité (déchets de voirie, déchets des services techniques) ;
- Une volonté d'autofinancer des investissements à mener ultérieurement ou encore d'abonder le budget général de la collectivité.
- La nature juridique des collectivités compétentes. De par leur statut, certaines collectivités (syndicats de communes, syndicats mixtes) ne disposent d'aucune autre ressource que celles relatives aux déchets pour se financer. À l'inverse, les communes et EPCI à fiscalité propre ont la capacité de lever l'impôt et de percevoir des dotations de l'Etat. Ces structures peuvent donc utiliser d'autres fonds que ceux spécialement prévus pour l'exercice de la compétence « déchets ». La proportion des communes ayant tendance à sous couvrir le coût par les financements « déchets » est ainsi plus importante que les syndicats (cf. graphique ci-dessous).

## ■ Distribution des taux de couverture observés sur les collectivités à compétence collecte (% du nombre de collectivités)



Trois collectivités sur cinq présentent un taux de couverture supérieur à 105%. Parmi les 3 collectivités présentant un taux de couverture inférieur à 70% :

- Une n'a institué que la redevance spéciale ;
- Deux disposent de sources de financement « déchets » inférieures à 50% du coût aidé TTC.

## À RETENIR

---

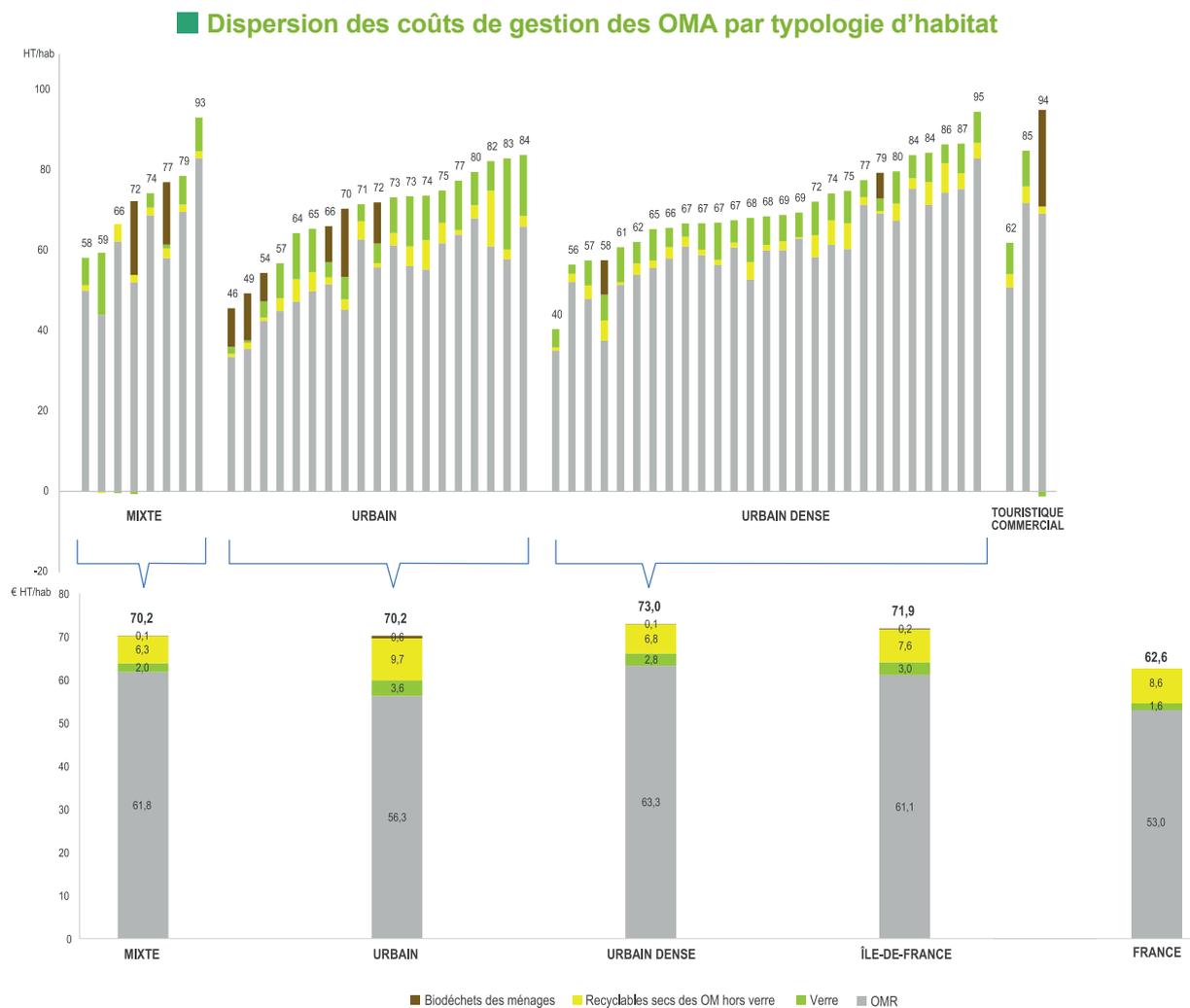
- Des structures sensiblement représentatives de la situation francilienne hors Paris tant en terme de quantités collectées que de typologie d'habitat
  - Un coût à la charge des collectivités s'élevant à 94€TTC par habitant
  - Une légère baisse du coût de gestion des DMA observée à périmètre identique entre 2011 et 2013 (-1,3€ par habitant)
  - Des coûts observés légèrement supérieurs au référentiel national de l'ADEME du fait de la prise en compte dans ce dernier des déchets des collectivités. Or ces derniers peuvent peser significativement dans le budget des collectivités (4€/habitant en moyenne)
-

# III. LES COÛTS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

## ANALYSE GLOBALE DU COÛT DE GESTION DES OMA

Sur la cinquantaine de collectivités ayant saisi une matrice 2013, le coût moyen de gestion des OMA s'élève à 72€HT/hab. L'analyse des coûts en fonction des typologies d'habitat met en évidence une contribution plus importante du poste OMA au sein des collectivités référencées en

urbain dense. Sur ces structures, les quantités d'OMR exprimées en kg/hab/an y sont légèrement supérieures. Cette tendance générale masque toutefois de grandes disparités observées au sein des structures présentant les mêmes caractéristiques d'habitat (cf. graphiques suivants).



Le coût moyen de gestion des OMA observé parmi les collectivités franciliennes est sensiblement supérieur à la moyenne nationale : cette tendance globale est principalement imputable au poste OMR dont le coût aidé moyen par habitant est supérieur de 8€HT par rapport au référentiel national.

### ■ Évolution 2011-2013 du coût de gestion des OMA (en €HT/hab)



Si le coût de gestion des OMA est sensiblement identique à celui observé en 2011, il est intéressant de signaler que, à périmètre identique, le coût de pris en charge des OMA a baissé de près de 2€HT par habitant. Cette baisse est en partie imputable à la diminution du coût de collecte et traitement des OMR observée, diminution à mettre en perspective avec la baisse des quantités collectées observées sur cette période.

## - LA COLLECTE -

CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES OMR SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL EN 2013	
Nombre de collectivités pour lesquels des coûts de collecte ont été identifiés	56 collectivités (5,1M d'habitants)
Mode de gestion privilégié	Gestion déléguée (93% des collectivités en marchés de prestation de service ou délégations de service public)
Fréquence de collecte majoritaire	De 1 (C1) à 6 fois (C6) par semaine selon les collectivités. 75% des collectivités ont une fréquence majoritaire comprise entre C2 et C3
Modalités de collecte	Porte à porte et apport volontaire (collecte via conteneurs enterrés et semi-enterrés en substitution au PAP sur 15 collectivités)
Ratio de collecte OMR	289 kg/hab/an (France : 268 kg/hab/an)
Évolution 2011-2013 du ratio de collecte	-10 kg/hab/an (France : -20 kg/hab/an)

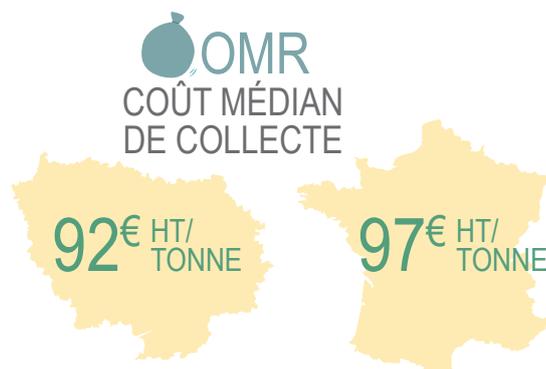
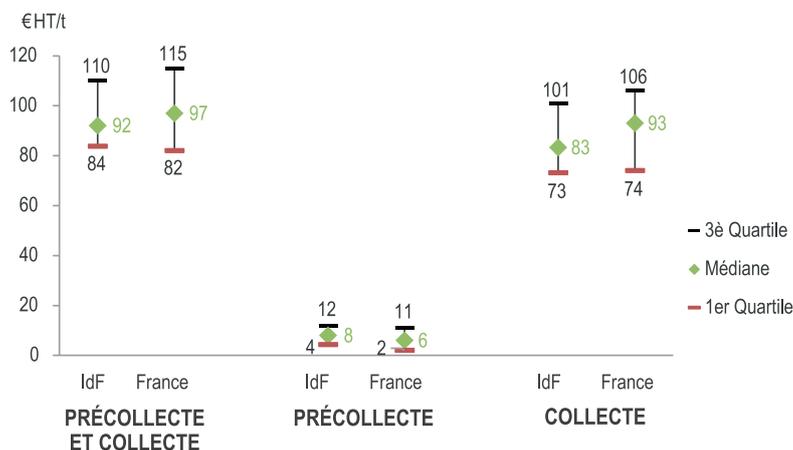


### CHIFFRES CLÉS DES COÛTS DE COLLECTE DES OMR

#### ■ Statistiques descriptives des coûts complets de collecte (et précollecte) des OM résiduelles

COÛT DE COLLECTE	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
Coût moyen pondéré	95 (91)	26,8 (27)
Médiane	92 (86)	26,2 (25)
1er Quartile	82 (78)	21,8 (22)
3è Quartile	110 (105)	29,8 (30)

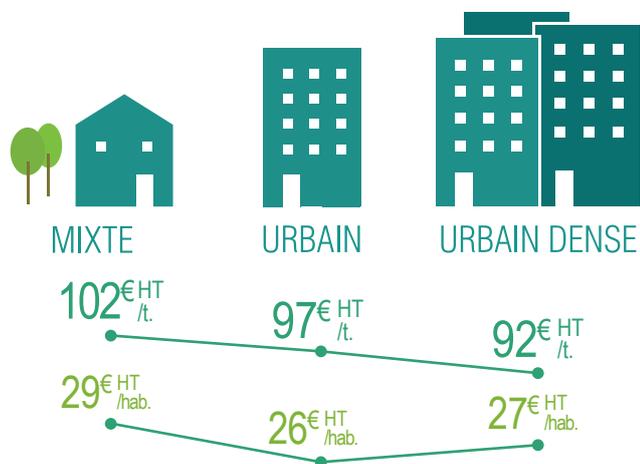
#### ■ Décomposition des coûts de collecte et précollecte



Le coût médian de collecte/précollecte est en hausse par rapport à 2011. Toutefois, en raison de la baisse des ratios de collecte OMR observée sur cette période (-10kg/ hab.), le coût à l'habitant stagne, voir diminue

légèrement. Le coût médian de collecte (hors précollecte) en Île-de-France est inférieur de 10€/t par rapport à celui identifié dans le cadre du référentiel national de l'ADEME.

### ■ Décomposition des coûts moyens de collecte (et précollecte) par typologie d'habitat



L'analyse de la décomposition des coûts de collecte par milieu met en évidence des coûts à la tonne plus élevés en milieu mixte. Ce constat est probablement à mettre en perspective avec le fait que le temps de collecte et de vidage pour récupérer une tonne d'OMR est plus important pour les collectivités référencées en mixte (distances de collecte plus longues).

L'ORDIF a mis en perspective les coûts de collecte avec les fréquences ou les modalités de collecte : aucune corrélation n'a pu être identifiée entre le coût de collecte et ces différentes variables.

## - LE TRAITEMENT -

### CARACTÉRISTIQUES DU TRAITEMENT DES OMR SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités pour lesquels des coûts de traitement ont été identifiés	19 collectivités (9,5 M d'habitants, 3 Mt soit 86% des quantités d'OMR traitées en 2013)
Mode de traitement des OMR	Incineration (92%), stockage (7%), TMB compostage/méthanisation (1%)
Mode de gestion privilégié	Maitrise d'ouvrage des installations avec gestion déléguée (marché de prestation, délégation de service public)

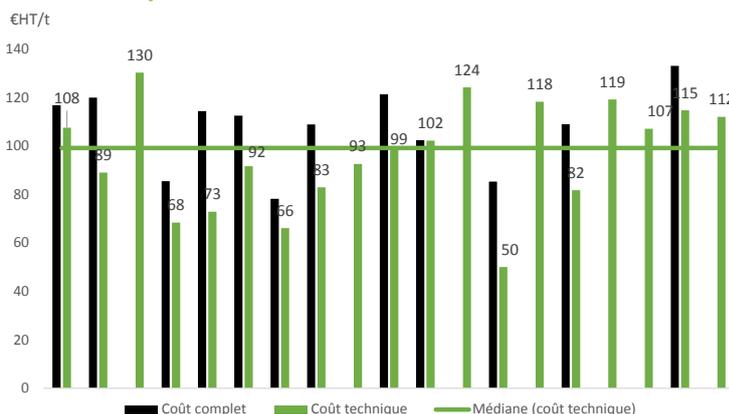
### CHIFFRES CLÉS

### DES COÛTS DE TRAITEMENT DES OMR

#### ■ Statistiques descriptives des coûts de traitement des OMR

COÛT TECHNIQUE (net des recettes industrielles)	€/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€/hab. (VALEUR 2011)
Moyenne pondérée	87 (nd)	27 (nd)
Médiane	99 (87)	27 (26)
1er Quartile	82 (75)	22 (22)
3è Quartile	113 (104)	31 (30)

#### ■ Dispersion du coût de traitement des OMR



L'analyse des coûts de traitement à travers les matrices est complexe. Le renseignement des coûts au sein de ces dernières s'effectue en effet différemment selon les structures compétentes. Il peut s'agir :

- D'un prix lorsque la collectivité compétente fait appel à un prestataire de services ;
- Et/ou d'un coût « reconstitué » lorsqu'elle est maître d'ouvrage de son installation. Dans ce cas, les charges identifiées au titre du traitement intègrent les amortissements, les dépenses d'exploitation, le GER, les frais financiers... Au-delà des éléments de méthode propres à l'identification des charges dans la matrice des coûts, l'affectation d'un coût de traitement pour un flux considéré nécessite par ailleurs de répartir les charges en prenant en compte les différents types d'apport sur les installations : des OM résiduelles, des refus

de tri, des encombrants ou autres déchets d'activité économique peuvent ainsi être traités dans une même usine d'incinération. À ce facteur de complexité, vient s'ajouter une multitude d'autres considérations :

- Une diversité des types et des périmètres des contrats portant sur le traitement (marché de prestation de service, marché d'exploitation, DSP de type « affermage », DSP de type « concession », bail emphytéotique administratif...);
- Une perception à géométrie variable des recettes industrielles issues du process entre le maître d'ouvrage et leurs entreprises délégantes (pour les DSP).

Les coûts de traitement indiqués par les syndicats représentent donc différentes réalités.



Le coût technique de traitement médian semble assez largement supérieur à celui observé en 2011. Cette évolution doit toutefois être interprétée prudemment : elle est en effet essentiellement liée à l'évolution de la structure de l'échantillon. **À périmètre identique, le coût technique de traitement n'a augmenté que de 2€HT/t. entre 2011 et 2013 et diminué d'un euro par habitant au cours de la même période, en lien avec la diminution du ratio de collecte OMR.**

Au même titre que ce qui a été observé les années précédentes, la dispersion des coûts techniques de traitement des OMR est sensible (écart de 1 à 2,6). Elle est révélatrice des différences observées en terme :

- De situations comptables des unités de traitement en matière d'amortissement ;
- De recettes industrielles perçues (de 0 à plus de 40€HT/t.). Les écarts de produits observés sont la résultante de la diversité de modes de valorisation et des conditions contractuelles entre exploitant/délegataire et maître d'ouvrage ;
- De modes de traitement privilégiés par les syndicats ;
- De conditions concurrentielles.

Des soutiens des sociétés agréées viennent par ailleurs minorer le coût de gestion des ordures ménagères. Ces produits proviennent de contributions versées

aux collectivités par des éco-organismes au titre de la valorisation énergétique et/ou organiques des emballages et papiers contenus dans les ordures ménagères résiduelles. Compte tenu du fait que les collectivités d'Île-de-France ont largement recours à l'incinération pour le traitement de leurs OMR, ces soutiens sont sensiblement homogènes. **Ils s'établissent en moyenne à 6/t d'OMR incinérée avec des niveaux inférieurs pour les structures ayant recours à d'autres modes de traitement que l'incinération.**

Plus globalement, les produits relatifs aux flux OMR sont tendanciellement supérieurs en Île-de-France : **Le cumul des recettes industrielles et soutiens s'élève en moyenne à 1€ par habitant dans le référentiel national contre 9€ observé auprès de 14 collectivités franciliennes en charge du traitement des OMR** (population représentée : 8,5 millions d'habitants).

### LE CUMUL DES RECETTES INDUSTRIELLES ET SOUTIENS





# COÛT DE GESTION DES RECYCLABLES SECS DES OM HORS VERRE

## - LA COLLECTE -

### CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES DES RECYCLABLES SECS DES OM SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités pour lesquels des coûts de collecte ont été identifiés	48 collectivités (5 millions d'habitants)
Mode de gestion privilégié	Marchés de prestation
Schéma de collecte	Biflux (90% de la population) et triflux (10%) soit une répartition sensiblement identique à la répartition francilienne
Mode de collecte	Porte à porte pour les emballages ou emballages-papiers, avec 18 collectivités instituant une collecte en conteneurs enterrés/semi enterrés en complément
Fréquence de collecte	C1 (91% des collectivités) et C0,5 (9%)
Ratios de collecte observés	32 kg/hab/an (moyenne France : 47 kg/hab/an)
Evolution 2011-2013 des ratios de collecte	Ratio de collecte stable (France : stabilité également)



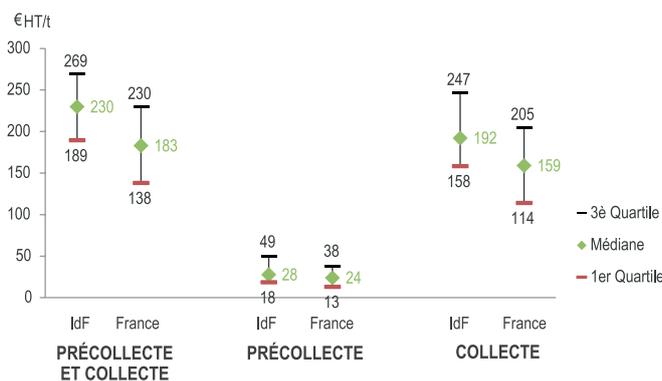
### CHIFFRES CLÉS

### DES COÛTS DE COLLECTE DES RSOM

#### ■ Statistiques descriptives des coûts complets de collecte (et précollecte) des RSOM hors verre

COÛT DE COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
<b>Coût moyen pondéré</b>	<b>263 (244)</b>	<b>7,8 (7,4)</b>
Médiane	230 (214)	7,4 (6,9)
1er Quartile	189 (192)	6,0 (6,2)
3è Quartile	269 (268)	9,8 (9,2)

#### ■ Décomposition des coûts de collecte



#### Collecte des RSOM (hors verre) tous schémas de collecte confondus

#### COÛT MÉDIAN

230€ HT/ TONNE

183€ HT/ TONNE

#### COÛT COMPLET MOYEN DE COLLECTE DES RECYCLABLES SECS DES OM HORS VERRE

263€HT/t.

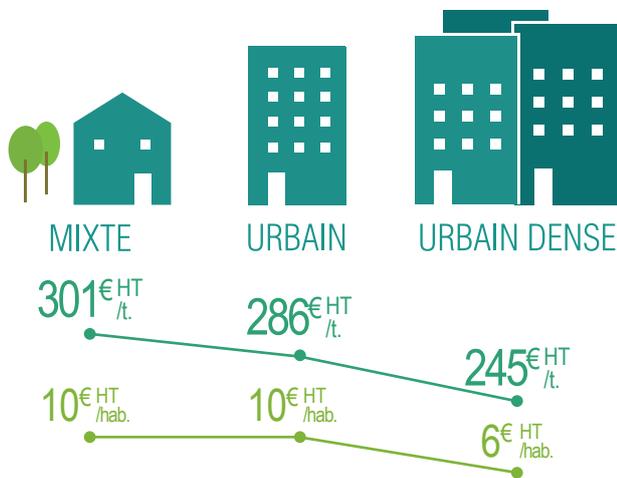
À périmètre de collectivités identique, le coût de collecte en €HT/t a progressé de 6% entre 2011 et 2013. Les coûts de précollecte/collecte semblent structurellement supérieurs en Île-de-France. Ces niveaux plus élevés sont directement imputables :

- Au mode de collecte au porte à porte davantage privilégié en Île-de-France que sur le reste du territoire ;

- Au schéma de collecte. La collecte en biflux (multimatériaux) est en effet réputée plus coûteuse (en €HT/t.) ;
- Aux plus faibles quantités collectées parmi les collectivités d'Île-de-France. Au niveau national, il a

en effet été montré que les collectivités présentant un ratio de collecte « biflux » supérieur à 46kg/hab/an avaient des coûts en €/t significativement plus faibles. Or, seules 10% des collectivités du référentiel francilien présentent un ratio supérieur ou égal à ce seuil.

À schéma et mode de collecte identique, les coûts en €/t observés en Île-de-France sont également sensiblement supérieurs. Ce constat ne s'observe pas dès lors que l'on raisonne en €/hab. Cette contradiction apparente est directement liée au fait que les ratios de collecte sur les collectivités d'Île-de-France sont plus faibles.



## Collecte des RSOM en biflux (multimatériaux) uniquement

### COÛT MÉDIAN



Au même titre que ce qui a été observé sur les OMR, le coût moyen exprimé en €/t est plus faible parmi les collectivités répertoriées en urbain dense. Dans la mesure où les quantités qui y sont collectées sont tendanciellement plus basses que la moyenne francilienne, le coût à l'habitant y est sensiblement inférieur.

## - LE TRAITEMENT -

### CARACTÉRISTIQUES DU TRI DES RECYCLABLES SECS DES OM SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités	19 collectivités en charge du tri (9,7 M d'hab, 369 000 tonnes soit 83% des tonnages d'emballages/papiers récupérés en 2013). Produits de la collecte sélective (recettes industrielles/soutiens) identifiés auprès de 20 structures représentant près de 10M d'habitants
Mode de gestion privilégié	Marchés de prestation (10 collectivités, 27% des tonnages), maîtrise d'ouvrage avec gestion déléguée (8 collectivités, 72% des tonnages), régie (1 collectivité)
Ratios de tonnage entrant en centre de tri	35 kg/hab soit un ratio sensiblement identique à la moyenne régionale observée en 2013 (34kg/hab/an)
Refus des centres de tri parmi les collectivités	23% (Île-de-France : 24%)

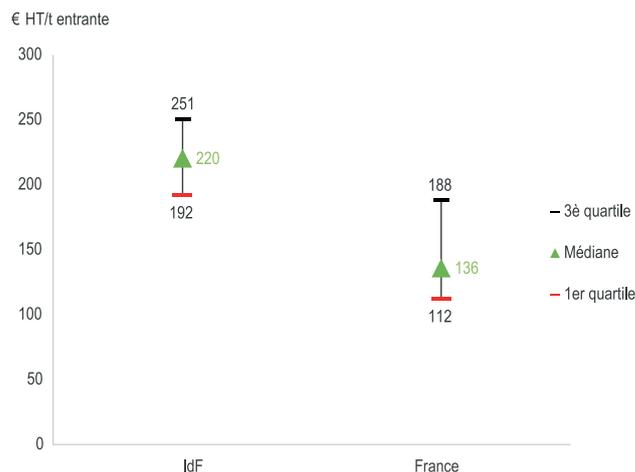
### CHIFFRES CLÉS

### DES COÛTS DE TRAITEMENT DES RSOM

#### Statistique descriptives des coûts de traitement des RSOM

COÛT DE TRAITEMENT (tri + gestion des refus)	€HT/t. ENTRANTE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
Moyenne pondérée	227 (nd)	8,0 (nd)
Médiane	220 (200)	8,0 (8,1)
1er Quartile	192 (184)	7,6 (7,8)
3è Quartile	251 (228)	9,4 (8,3)

#### Dispersion des coûts de traitement des RSOM (tri+traitement des refus)



Les charges de traitement des recyclables secs des OM hors verre à affecter dans la matrice sont directement fonction des modes de gestion retenus pour prendre en charge ce flux. Il peut s'agir :

- D'un prix lorsque ce service est assuré dans le cadre d'un marché de prestations avec prise en charge des refus ;
- D'un prix et d'une imputation des charges d'incinération

lorsque ce service est assuré en marché de prestations avec rapatriement des refus dans l'usines d'incinération du syndicat ;

- Des différentes charges de fonctionnement et d'investissement lorsque les flux sont orientés dans un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de traitement (charges d'exploitation, GER, amortissement constatés comptablement ou non DSP).

**COÛT DE TRAITEMENT MOYEN  
DES RECYCLABLES SECS DES OM  
HORS VERRE**

---

227€HT/t.

8€<sup>HT</sup>/<sub>hab.</sub>

Le coût de traitement moyen pour les RSOM hors verre s'élève à 227€HT/t. Contrairement à d'autres étapes techniques, la dispersion des coûts de traitement moyen semble assez tenue : 50% des collectivités présentent des coûts compris entre 192 et 250€HT par tonne.

**Depuis ses premiers rapports de suivi des coûts, l'ORDIF observe une tendance structurelle à des coûts de traitement des RSOM plus élevés en Île-de-France (coût médian supérieur de plus de 80€/t. par rapport au référentiel national). Certaines hypothèses peuvent être formulées pour exprimer ces niveaux plus élevés :**

- Des taux de refus en centre de tri plus élevés impliquant in fine, des charges plus importantes pour le traitement de ces déchets ;
- La nature des déchets entrant en centre de tri. Les

emballages et papiers sont très largement collectés en mélange en Île de France. Or, le coût de traitement des flux multimatériaux (ou « biflux ») est plus élevé que celui portant sur des flux récupérés séparément. Le coût complet médian observé en Île-de-France demeure toutefois largement supérieur à celui identifié dans le cadre du référentiel national des coûts pour le seul flux multimatériaux (168€HT/t.) ;

- Un renchérissement des coûts d'investissement en raison d'une contrainte foncière accrue.

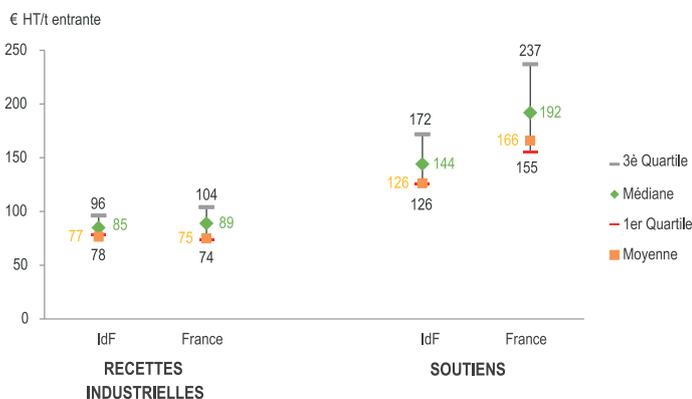
## - LES PRODUITS -

Les produits relatifs aux recyclables secs des OM hors verre sont principalement de deux natures :

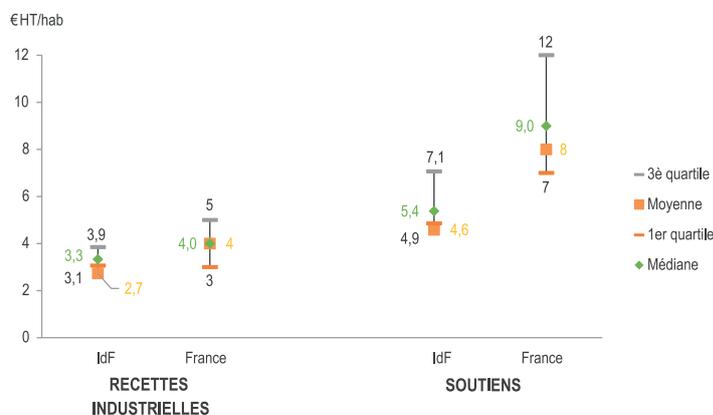
- Les recettes industrielles constituées pour l'essentiel des ventes de matériaux recyclables ;
- Les soutiens accordés par les éco-organismes papiers et emballages au titre du recyclage des matériaux.

### ■ Mise en perspective des produits issus des RSOM au regard du référentiel national

**En €HT/t entrant en centre de tri**



**En €HT/hab**



En raison du fait que les indicateurs « France » et « Île-de-France » présentés ci-dessus ne portent pas sur la même année de référence, il convient d'être prudent quant à la « comparaison » des recettes industrielles : celles-ci sont en effet très dépendantes du cours des matières premières.

Exprimées en €/t., les recettes industrielles perçues en Île-de-France ne semblent toutefois pas différer de celles observées au niveau national. Toutefois, en raison des plus faibles quantités collectées sélectivement, ces recettes sont inférieures de plus de 30% par rapport à la moyenne nationale.

En Île-de-France, le produit moyen en €/t perçu au titre

des soutiens des sociétés agréées est inférieur de 40€/t collectée par rapport à la valeur française de référence. Cette différence notable est directement imputable au mode de constitution du barème aval « emballages » dont le soutien à la tonne est fonction des performances de recyclage. Cet effet « barème » conjugué à l'effet « quantité » aboutit au final à une situation où les soutiens moyens en € par habitant en Île-de-France sont 40% inférieurs à ceux observés en France.

Cette tendance est fortement pondérée par la situation observée en zone centrale. En terme de dispersion, 50% des structures titulaires des contrats avec les éco-organismes présentent des soutiens compris entre 4,9 et 7,1€HT par habitant.

## - LA COLLECTE -

CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES DU VERRE SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL	
Nombre de collectivités pour lesquels des coûts ont été identifiés	53 collectivités (5,7 M d'habitants)
Mode de gestion privilégié	Marchés de prestation
Mode de collecte	Apport volontaire uniquement (44% des collectivités, 36% population) Porte à porte uniquement (11% des collectivités, 6% population) Mixte (45% des collectivités, 58% population)
Ratios de collecte observés	18 kg/hab (moyenne France : 29 kg/hab/an)
Évolution 2011-2013 du ratio de collecte	Stabilité du ratio de collecte



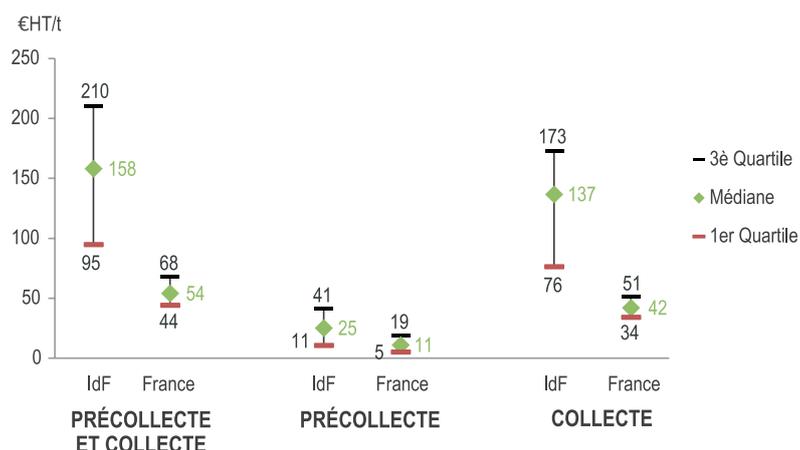
### CHIFFRES CLÉS

### SUR LES COÛTS DU VERRE

#### ■ Statistiques descriptives des coûts de collecte du verre

COÛT DE COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
<b>Coût moyen pondéré</b>	<b>177 (169)</b>	<b>2,6 (2,8)</b>
Médiane	158 (131)	2,4 (2,5)
1er Quartile	95 (82)	1,6 (1,6)
3è Quartile	210 (175)	3,9 (3,5)

#### ■ Dispersion des coûts de collecte/précollecte du verre



#### COÛT DE COLLECTE MOYEN DU VERRE

**179€HT/t.**

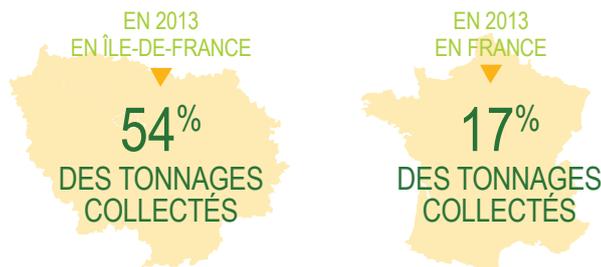
**2,6€HT/hab.**

50% des collectivités présentent des coûts pour cette étape technique compris entre 95 et 158€HT/t.

Les coûts observés en Île-de-France sont très largement supérieurs aux données de référence françaises : le coût médian pour la région est en effet trois fois plus élevé que la valeur nationale.

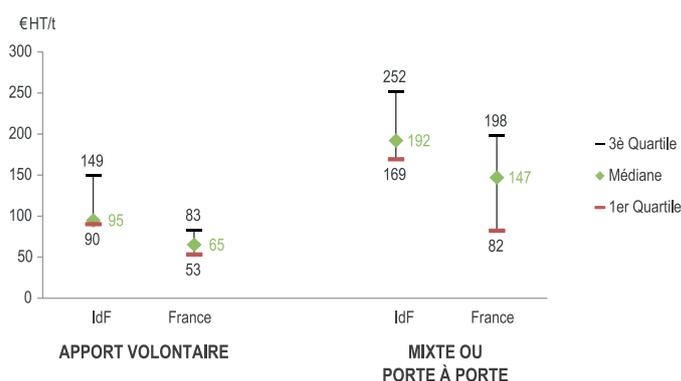
Cette tendance est directement imputable au poids plus important de la collecte du verre au porte à porte.

### COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE



(source : ADEME/SINOE®, enquête collecte 2013)

### ■ Dispersion des coûts de collecte du verre par modalité de collecte



En Île-de-France, les coûts médians de collecte du verre en apport volontaire et porte à porte sont supérieurs de respectivement 30 et 45% par rapport à ceux observés au niveau national. Plusieurs hypothèses peuvent être mentionnées pour expliquer ces niveaux plus élevés :

- De plus faibles ratios de collecte. À moyens équivalents (densité de conteneurs, volume de bacs dotés...), les coûts en € par tonne sont en effet d'autant plus faibles que les quantités collectées sont importantes ;

- Un poids du poste « précollecte » plus élevé en Île-de-France en raison du déploiement des conteneurs enterrés/semi-enterrés pour la collecte en apport volontaire (charges d'amortissement plus élevées que pour les bornes aériennes).

Une fois collectée, le verre est orienté sur des quais de transfert puis acheminé vers les usines de recyclage (verrerie). **Le coût de pris en charge du transfert s'élève en valeur médiane à 8€/t.** Ce montant est stable depuis que l'ORDIF suit les coûts.

## - LES PRODUITS -

Les produits relatifs au verre sont pour l'essentiel de deux natures:

- Les recettes industrielles liées à la vente du verre auprès des verreries ;
- Les soutiens des sociétés agréées affectés au flux verre.

Les valeurs médianes observées s'élèvent à respectivement 22€/t et 5€/t pour ces deux types de produits.

En raison de l'unicité des filières de reprise et du barème

« aval » régissant les niveaux de soutiens versés par les éco-organismes aux collectivités, les produits constatés pour ces deux catégories sont homogènes et sensiblement stables dans le temps.

**Les produits moyens relatifs au verre s'élèvent à 0,5€HT par habitant** (0,4€/hab. pour les recettes industrielles et 0,1€/hab. pour les soutiens) parmi les collectivités concernées<sup>3</sup> contre 1,1€/hab. dans le référentiel national.



## COÛT DE GESTION DES BIODÉCHETS

Parmi les collectivités ayant contribué à la réalisation du présent document figurent les communes adhérentes de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise. Sur cette dernière est proposée une collecte des biodéchets sur une partie du territoire. Il est proposé ici de présenter les coûts de collecte sur 11 des 13 communes composant l'agglomération.

COÛT DE COLLECTE	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
Médiane	105 (142)	4,5 (8,8)
1er Quartile	83 (74)	4,2 (6,8)
3è Quartile	134 (182)	6,9 (15,1)



50% des collectivités présentent un coût de collecte compris entre 83 et 134€HT/t. Le coût moyen pondéré des populations s'élève à 133€HT/t. avec des niveaux plus élevés observés parmi les communes les plus urbanisées.

Les coûts de traitement des biodéchets n'ont pas été présentés dans ce rapport en raison du fait qu'une seule collectivité prend en charge le traitement de ce flux.

## À RETENIR

- Une légère baisse observée sur le coût de gestion des OMR à mettre en perspective avec la baisse du ratio de collecte observée sur les collectivités (-10 kg/hab/an)
- Des coûts de collecte et de traitement des recyclables secs exprimés en €/t tendanciellement supérieurs à la moyenne nationale du fait du recours à des modes et schémas de collecte plus coûteux (porte à porte, collecte en biflux privilégiée). Les coûts exprimés en €/habitant sont toutefois sensiblement identiques, voire légèrement inférieurs du fait des quantités collectées plus faibles ;
- Des produits liés à la collecte sélective sensiblement inférieurs à la moyenne nationale : exprimés en €/hab, les soutiens des sociétés agréées au titre de la collecte sélective des RSOM hors verre sont inférieurs de 40% par rapport à la moyenne nationale.

# IV. LES DÉCHETS OCCASIONNELS

## ANALYSE GLOBALE DU COÛT DE GESTION DES DÉCHETS OCCASIONNELS

Les déchets occasionnels sont ceux produits « occasionnellement par les ménages ». Ils regroupent notamment les déchets verts, encombrants, gravats, déchets diffus spécifiques et DASRI collectés en ou hors déchèteries. Une partie de ces déchets est constituée d'assimilés provenant d'établissements privés et des administrations.

Les conditions de gestion des déchets occasionnels sont particulièrement conditionnées par :

### ■ les caractéristiques urbanistiques des collectivités :

- le type d'habitat a une influence notable sur la nature et les quantités de déchets produits par les ménages (ex : déchets de jardins) ;
- les contraintes foncières dans les zones denses rendent plus difficile l'installation d'équipements de proximité tels que les déchèteries ;

### ■ les caractéristiques socio-économiques des ménages

- la part plus ou moins importante de ménages équipés de véhicules motorisés implique différentes solutions de proximité pour la prise en charge de ces déchets occasionnels ;

■ **les choix politiques des collectivités** quant aux services proposés à leurs usagers (existence de collectes spécifiques pour certains types de déchets, maillage plus ou moins dense de déchèteries, fréquences de collecte...).

Ces différents facteurs amènent schématiquement à une gestion différenciée des déchets occasionnels entre la zone urbaine densément peuplée de la zone centrale et le reste du territoire avec :

- Un recours aux déchèteries largement privilégié sur la grande couronne parisienne avec, en complément, des services plus ou moins développés de collecte d'encombrants et de déchets verts au porte à porte ;
- Une généralisation en zone centrale des collectes d'encombrants en Petite Couronne qui viennent pallier une moindre utilisation des déchèteries (possibilités d'implantation de déchèteries plus limitées, plus faible motorisation des ménages).

Cette dichotomie entre l'urbain dense et le reste du territoire se retrouve donc au niveau de la structure des coûts de gestion des déchets occasionnels (cf. graphique suivant).

### ■ Dispersion du coût de gestion des déchets occasionnels



Les coûts de gestion des déchets occasionnels observés par typologie d'habitat sont directement impactés par les caractéristiques décrites plus haut :

- Un poids du poste « déchèteries » très largement supérieur parmi les collectivités référencées en « mixte » (10€/hab contre deux à trois fois moins en moyenne en sein des collectivités de type urbain et urbain dense), en lien avec les quantités de déchets plus importantes qui sont apportées sur ces installations ;
- Des services de collecte des déchets verts au porte à porte en « mixte » et « urbain » qui pèsent parmi les collectivités présentant ce service : sur près de 40% des collectivités proposant une telle collecte, le coût de prise en charge des déchets verts est supérieur à celui consacré aux déchèteries ;
- Des collectes au porte à porte de déchets encombrants

encore largement généralisées pesant dans le budget des collectivités. Parmi les collectivités du référentiel, seule une ne proposait pas ce service en 2013.

Si ces indicateurs agrégés permettent de dégager des tendances générales quant à la structuration des coûts des collectivités selon les typologies d'habitat, les chiffres présentés doivent être interprétés avec précaution en raison :

- De l'absence de prise en compte des coûts de gestion de certains déchets pris en charge en dehors du service public des DMA (ex : dépôts sauvages des particuliers, apport des particuliers sur des centres techniques municipaux) ;
- D'une imparfaite affectation des coûts de traitement dans les matrices des collectivités en charge de la collecte du fait des délégations de compétence (contributions par flux versées aux syndicats imparfaitement représentatives des coûts de traitement)

### ■ Évolution 2011-2013 des coûts aidés par type de déchets (en €/HT/hab.)



Parmi les collectivités où un suivi a pu être mené sur la période 2011-2013, le coût de gestion des déchets occasionnels a stagné au cours de la période. La décomposition de cette évolution par type de déchets met toutefois en exergue une hausse du coût de prise en charge des déchèteries qui est « compensée » par une diminution du coût des encombrants collectés au porte. Eu égard aux faibles variations constatées, ces évolutions

permettent difficilement de dégager des tendances. Il conviendra de les suivre sur une plus longue période pour les mettre en perspective avec des évolutions de service observées (diminution des fréquences de collecte au porte à porte ? Variation des coûts en déchèteries liées à des apports supplémentaires, des investissements engagés ou des produits supplémentaires perçus au titre des soutiens/recettes industrielles ?).



# COÛT DE GESTION DES ENCOMBRANTS

## - LA COLLECTE -

### CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES DES ENCOMBRANTS SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités pour lesquels des coûts de collecte ont été identifiés	53 collectivités (4,9 millions d'habitants)
Mode de gestion privilégié	Marchés de prestation
Fréquences de collecte observées	Fréquence majoritaire oscillant entre trois fois par an et deux fois par semaine 50% des collectivités avec une collecte mensuelle, 25% avec une collecte mensuelle ou bimensuelle et 11% sur RDV
Ratios de collecte observés	21 kg/hab (moyenne idF hors Paris : 22kg)
Evolution 2011-2013 des ratios de collecte	À périmètre identique : baisse de 5 kg du ratio de collecte



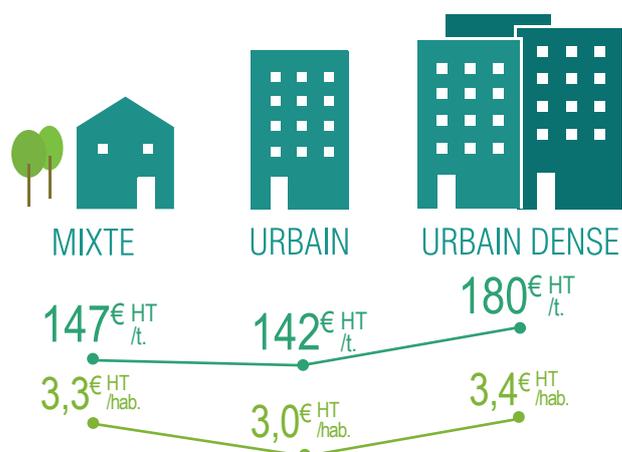
### CHIFFRES CLÉS

### DES COÛTS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

#### ■ Statistiques descriptives

COÛT DE COLLECTE	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
Coût moyen pondéré	165 (146)	3,3 (3,4)
Médiane	127 (113)	2,9 (2,7)
1er Quartile	100 (86)	2,0 (2,1)
3è Quartile	165 (150)	3,4 (3,5)

#### ■ Décomposition des coûts de collecte par milieu



### COÛT MOYEN DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

165€HT/t.

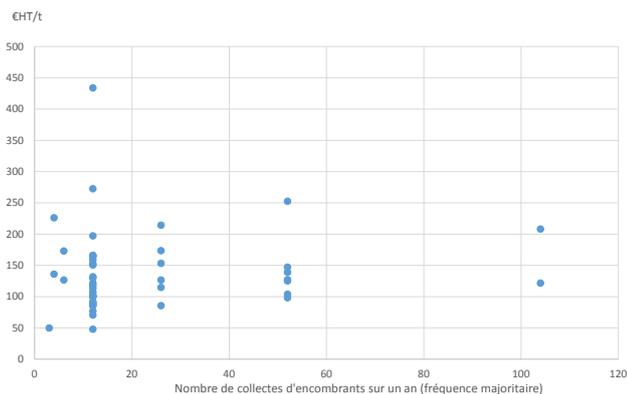
Il est intéressant de signaler que 75% des collectivités présentent un coût inférieur au coût moyen observé. Ce sont en effet les collectivités les plus denses qui supportent les coûts de collecte les plus élevés (cf. graphique ci-dessus). En raison du fait que ces dernières présentent des ratios de collecte encombrants légèrement inférieurs, le coût à l'habitant sur ces structures diffère peu en moyenne.

Sur les collectivités ayant rempli des matrices 2011 et 2013, les coûts de collecte exprimés en € par tonne ont augmenté de 19%. Toutefois, en raison de la baisse significative des quantités qui ont été collectées (-19%) sur ces structures, le coût exprimé en €/hab stagne au cours de la période.

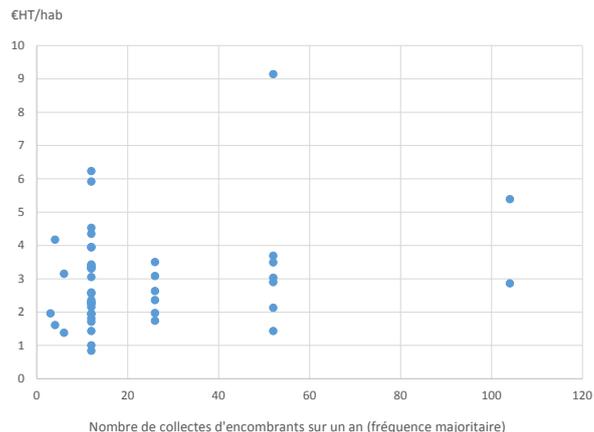
L'ORDIF a effectué des corrélations entre le nombre de collectes mesurées sur un an et les coûts en €/t et €/hab. Il est intéressant de signaler que cette variable ne semble pas constituer un facteur explicatif de ces écarts observés (cf. nuage de points suivant).

## ■ Dispersion des coûts en fonction des fréquences de collecte

En €HT/t.



En €HT/hab.



À fréquence de collecte identique, les coûts à la tonne et à l'habitant peuvent en effet varier d'un facteur 9 entre collectivités. Les hypothèses expliquant de tels écarts sont potentiellement multiples :

■ Les modalités de collecte des encombrants. Les collectes en bennes « tasseuses » sont réputées moins coûteuses que celles s'opérant avec des bennes dites « plateaux » qui permettent de mieux préserver les déchets enlevés et garantir des possibilités techniques de traitement plus optimales d'un point de vue économique et environnemental (ex : mobilier, DEEE)

■ Le temps passé en « haut le pied » ;

■ L'optimisation des circuits de collecte.

Il convient de noter que les collectes d'encombrants sur RDV présentent des coûts à la tonne plus élevés (gestion d'une hotline, adaptation des circuits aux demandes). Toutefois, ces dispositifs contribuent à limiter les apports d'encombrants : les coûts présentés en €/hab ne diffèrent pas sensiblement de ceux observés sur des collectes d'encombrants « hors RDV ».

## - LE TRAITEMENT -

### CARACTÉRISTIQUE DU TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS PARMIS LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités pour lesquelles des coûts de traitement ont été déterminés	20 collectivités (246 000 tonnes traitées)
Mode de gestion privilégié	Marchés de prestation (18 collectivités), Délégations de service public (2 collectivités)
Mode de traitement	Tri (95% des tonnages) et stockage (5%)

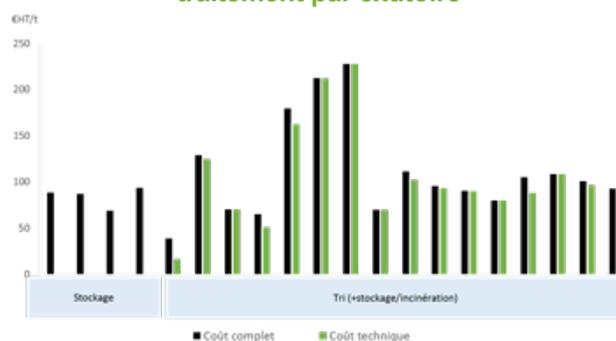
### CHIFFRES CLÉS

### DES COÛTS DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANT EN ÎLE-DE-FRANCE

#### ■ Statistiques descriptives

COÛT TECHNIQUE	€HT/t. TRAITÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
Moyenne pondérée	102 (nd)	2,5 (nd)
Médiane	91 (85)	2,2 (2,3)
1er Quartile	77(78)	1,5 (2,0)
3è Quartile	104 (94)	3,0 (2,6)

#### ■ Décomposition des coûts de traitement par exutoire



COÛT MÉDIAN DE TRAITEMENT  
DES ENCOMBRANTS\*

91€HT/t.

(\*net des recettes industrielles)

Le coût médian de traitement des encombrants s'élève à un niveau légèrement supérieur à celui observé en 2011. La dispersion du coût du tri des encombrants est notable avec des montants oscillant entre 50 et plus de 220€HT par tonne traitée.

Parmi les collectivités expédiant leurs encombrants directement en installation de stockage, les prix observés varient de 30 à 93€HT/t. La collectivité présentant les niveaux les plus bas pratique un mode de gestion

spécifique avec une collecte séparée des encombrants valorisables et non valorisables. Les premiers étant orientés en centre de tri et les seconds dans une ISDND localisée à proximité du périmètre de l'intercommunalité.



## - LA COLLECTE -

### CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES DES DÉCHETS VERTS SUR LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités proposant la collecte des déchets verts parmi les collectivités du référentiel	31 collectivités (2,6 M d'habitants)
Modalités de collecte	Porte à porte (30 collectivités) et apport volontaire (1 collectivité)
Tonnage collecté	98 000 tonnes en 2013 (42% des apports franciliens)
Conditions de précollecte	Sacs et/ou bacs
Fréquences de collecte	Une fois par semaine (73% des collectivités), une fois par quinzaine (20%) et une fois par mois (3%)

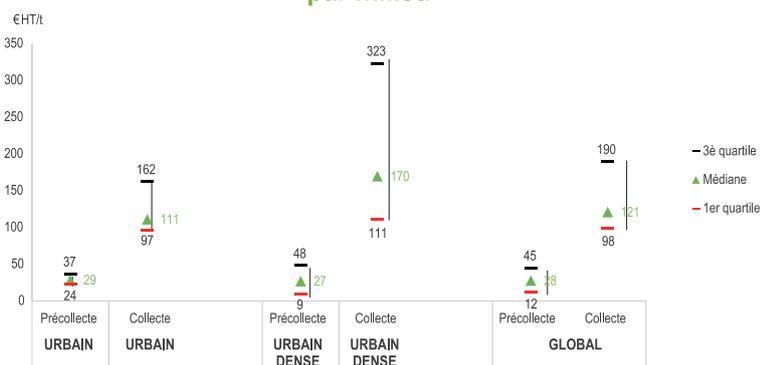


### CHIFFRES CLÉS DES COÛTS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS HORS DÉCHÈTERIE

#### ■ Statistiques descriptives

COÛT DE COLLECTE ET PRÉCOLLECTE	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)
Moyenne pondérée <sup>4</sup>	137 (131)
Médiane	162 (126)
1er Quartile	114 (115)
3è Quartile	240 (196)

#### ■ Décomposition des coûts de collecte par milieu



En raison du faible nombre de collectivités référencées en mixte, aucun indicateur de dispersion n'a été déterminé ici pour cette typologie

Les coûts de collecte des déchets verts n'ont pas été exprimés en euros par habitant en raison du fait que les collectivités du référentiel n'ont pas indiqué des populations homogènes pour ces services (population desservie ou population de la collectivité).

#### COÛT MÉDIAN DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

162€HT/t.

Le coût médian de collecte s'élève à un niveau sensiblement supérieur à la valeur observée en 2011 (126€HT/t.). Toutefois, parmi les collectivités où un suivi des coûts sur 2011-2013 a pu être initié, les coûts moyens de collecte sont stables.

La valeur médiane plus élevée observée sur 2013 est grandement liée au fait que l'échantillon 2013 présente davantage de collectivités en urbain dense. Or ces dernières supportent des coûts de collecte à la tonne

sensiblement plus élevés que celles référencées en urbain ou mixte. Les quantités qui y sont collectées sont toutefois plus faibles du fait de la présence prépondérante de l'habitat vertical.

4. Coût moyen pondéré des tonnages

## - LE TRAITEMENT -

### CARACTÉRISTIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS PARI MI LES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL

Nombre de collectivités pour lesquelles des coûts de traitement ont été déterminés	21 collectivités (166 000 tonnes traitées, 3,2 M d'habitants)
Mode de gestion privilégié	Marchés de prestation (17 collectivités), délégations de service public (4 collectivités)
Mode de traitement	Compostage
Évolution 2011-2013 des ratios de collecte	À périmètre identique : baisse de 5 kg du ratio de collecte

### CHIFFRES CLÉS

### DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

#### ■ Statistiques descriptives des coûts de traitement des déchets verts

COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)
Moyenne pondérée	35 (nd)
Médiane	38 (34)
1er Quartile	30 (28)
3è Quartile	47 (42)

50% des collectivités en charge du traitement des déchets verts présentent un coût compris entre 30 et 47€HT/t. Le coût médian observé sur 2013 est légèrement supérieur à celui de 2011. Toutefois, à périmètre identique, les

coûts ont diminué sensiblement parmi les structures. **5 syndicats de traitement prenant en charge 75% des 166 000 tonnes identifiées dans le référentiel ont vu leur coût diminuer substantiellement.**



# COÛT DE GESTION DES DÉCHÈTERIES

## CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL AYANT LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'AU MOINS UNE DÉCHÈTERIE

Nombre de collectivités pour lesquels des coûts « déchèteries » ont été constatés	26 collectivités ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèterie(s)
Nombre de déchèteries concernées	85 déchèteries soit 49% du parc francilien
Mode de gestion des déchèteries (haut de quai)	Marchés de prestation (52% des déchèteries), délégations de service public (34%) et régie directe (14%)
Tonnage représenté (hors gravats)	361 000 tonnes soit 67% des apports franciliens
Ratio de collecte observé (hors gravats)	70 kg/hab (moyenne IdF hors Paris : 55kg)
Évolution 2011-2013 des ratios de collecte	À périmètre identique : baisse de 4 kg du ratio de collecte

Pour identifier le coût de gestion des déchèteries, il convient de ne s'intéresser qu'aux structures ayant la maîtrise d'ouvrage de telles installations. Or, la gestion de déchèteries sur un territoire peut être portée à l'échelle de la collectivité en charge de la collecte et/ou de celle assurant le traitement. Dans la mesure où les coûts identifiés dans cette partie portent sur des collectivités ayant des compétences différentes, les indicateurs exprimés dans cette partie ne peuvent être comparés aux chiffres sur les déchèteries identifiés dans la 2<sup>e</sup> partie. Ces derniers sont, eux, déterminés auprès des seules structures à compétence collecte.

En raison du fait que la maîtrise d'ouvrage des déchèteries est portée par des collectivités n'ayant pas les mêmes

compétences sur le territoire du SYCTOM, il est par ailleurs particulièrement complexe d'identifier des coûts moyens représentatifs de la situation francilienne. Pour procéder à ce calcul, l'ORDIF a procédé à l'identification de deux coûts :

- Une estimation d'un coût moyen de gestion des déchèteries à l'échelle du SYCTOM intégrant les coûts observés sur le syndicat et ses adhérents ;
- Un calcul d'un coût « hors SYCTOM » observé à l'échelle des autres structures et pondéré des populations.

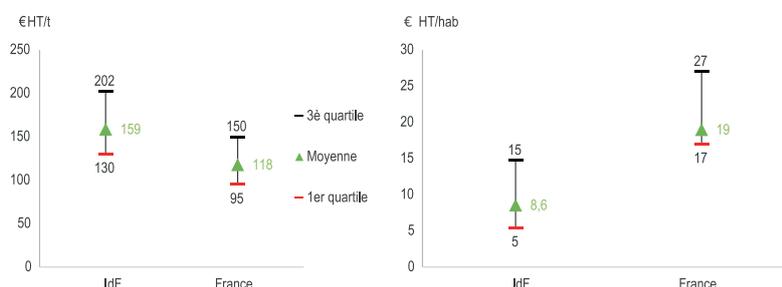
Ces deux coûts ont ensuite été eux-mêmes pondérés par les proportions respectives de population observée sur et en dehors du SYCTOM.

## CHIFFRES CLÉS DU COÛT DE GESTION DES DÉCHÈTERIES

### Statistiques descriptives

COÛT AIDÉ DE GESTION DES DÉCHÈTERIES	€HT/t. COLLECTÉE (VALEUR 2011)	€HT/hab. (VALEUR 2011)
<b>Coût moyen pondéré</b>	<b>159 (148)</b>	<b>8,6 (nd)</b>
Médiane	171 (153)	11,5 (11)
1er Quartile	130 (131)	5,5 (7)
3è Quartile	202 (193)	14,7 (15)

### Situation des coûts par rapport au référentiel national



COÛT MOYEN DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGES DES DÉCHÈTERIES

**8,6** € HT /hab.

Le coût moyen est fortement pondéré par la situation en zone centrale où l'on estime le coût de gestion des déchèteries à environ 6€HT/hab sur le périmètre du SYCTOM (hors Paris) contre plus de 11€HT/hab. ailleurs.

Les coûts de gestion des déchèteries présentent deux caractéristiques structurelles dans la région :

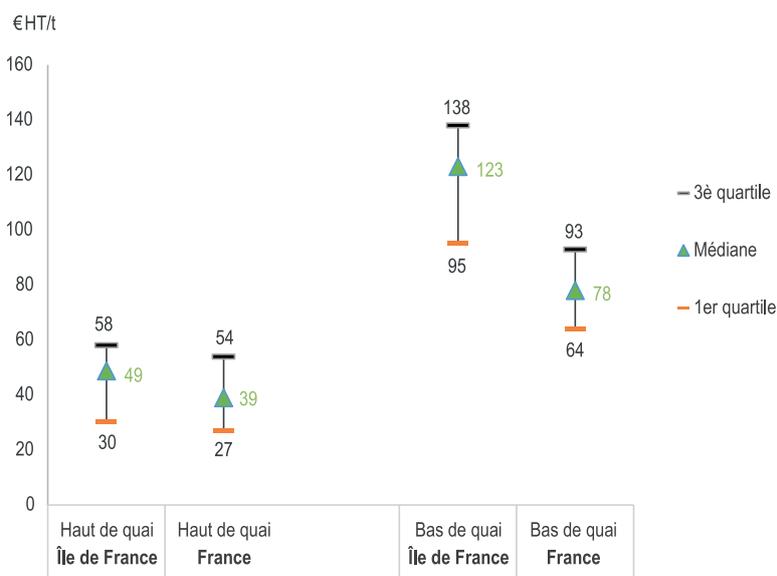
- Le poids du poste déchèteries au sein des collectivités franciliennes pèse moins que la moyenne nationale (coût aidé du référentiel national 2012 : 19€HT/hab.) en raison d'une moindre utilisation de ce service par les franciliens ;
- Le coût à la tonne y est en revanche significativement plus élevé (159€HT/t. contre un coût aidé de 118€HT/t. dans le référentiel national). Parmi les hypothèses expliquant cette tendance figurent :
  - Un renchérissement des coûts d'investissement dans

la région en raison de la contrainte du foncier dans la région (aménagement spécifiques nécessaires pour pallier un manque de surface disponible sur les déchèteries) ;

- Des types de déchets apportés différents. Sur les déchèteries d'Île-de-France, les apports de déchets verts sont en proportion plus faibles que la moyenne nationale. Or le traitement de ces déchets est réputé moins coûteux que d'autres flux (ex : tout venant).

L'analyse de la décomposition du coût à partir des principaux postes semble corroborer ces deux hypothèses (cf. graphique ci-dessous).

### ■ Dispersion du coût par étape technique (coût complet)

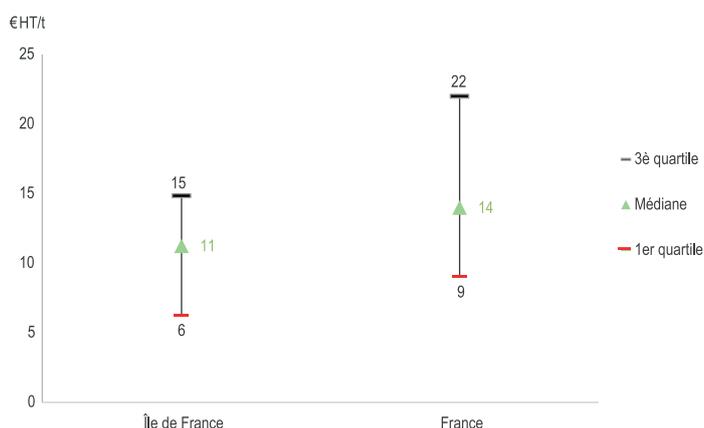


Si les coûts de haut de quai semblent légèrement supérieurs à ceux observés au niveau national, les charges de bas de quai (transport, traitement, traitement des déchets dangereux) exprimés en €/t. semblent très largement supérieurs au référentiel de l'ADEME (médiane à 123€/t. observée sur 18 collectivités franciliennes contre 78€HT/t. dans le référentiel).

Les produits en déchèteries portent pour l'essentiel sur :

- Les ventes de matière et de prestations ;
- Les soutiens des sociétés agréées sur les déchets apportés en déchèteries et relevant d'une REP (DEEE, mobiliers) ;
- Les reprises d'aides à l'investissement.

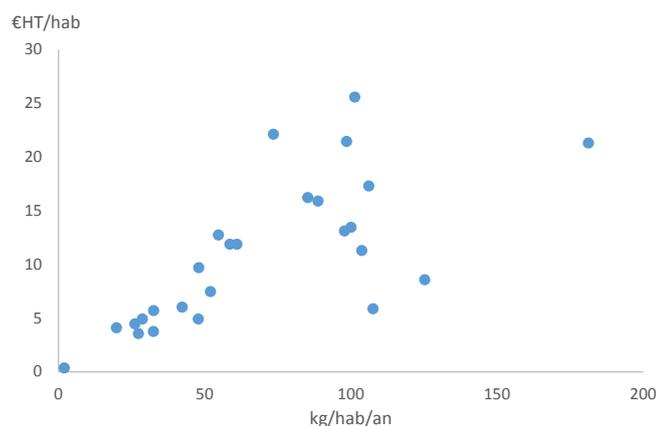
### ■ Dispersion des produits en €/HT/t.



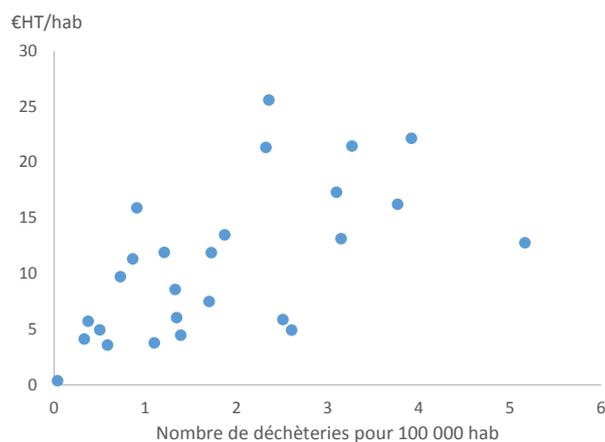
Le produit médian perçu en déchèteries parmi les structures franciliennes s'élève à 11€/t. apportée, soit un montant légèrement inférieur à la valeur française de référence. Toutefois les écarts observés sont notables entre structures.

## ■ Dispersion des coûts en €/HT/hab. en fonction

### Des ratios de collecte



### Du nombre de déchèteries pour 100 000 habitants



Les coûts en €/hab. supportés par les collectivités sont sensibles aux quantités apportées en déchèteries : cette assertion se vérifie notamment parmi les collectivités dont les ratios de collecte se situent aux valeurs extrêmes. Toutefois, parmi les collectivités présentant des ratios proches de 100 kg/hab., les écarts de coût à l'habitant sont importants. Il n'a pas été possible d'identifier les

facteurs expliquant de tels écarts : différences de déchets apportés en déchèteries ? Situation comptable (ou extra comptable) des amortissements ? Modalités de gestion du haut de quai qui diffèrent (nombre d'agents) ? De la même façon, la densité du parc a tendanciellement une influence sur le coût de gestion des déchèteries même si la dispersion peut être notable à maillage identique.



## COÛT D'ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES ET DASRI

Certaines collectivités proposent un service de collecte des DDS hors déchèteries à destination des ménages. Ces services sont assurés selon deux modalités :

- Collectes en camions de type « Ecobus » ;
- Accès des usagers à une « armoire DMS » dans les centres techniques municipaux.

Parmi les collectivités de l'étude, 22 proposent un tel service pour près de 540t collectées soit 50% des apports en Île-de-France en 2013.

Les coûts indiqués dans le présent rapport correspondent aux seules prestations d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux (c'est-à-dire hors charges fonctionnelles).

### ■ Statistiques descriptives des coûts d'enlèvement et traitement des déchets dangereux

Coût complet	€HT/t	€HT/hab
Médiane	3 531	0,6
1er Quartile	2 236	0,4
3è Quartile	5 717	1,0

COÛT MÉDIAN DE  
TRAITEMENT DES  
DÉCHETS DANGEREUX

3 531 € HT/t.

Compte tenu des faibles quantités collectées, les montants exprimés en €HT/hab. sont assez faibles avec des niveaux inférieurs à 1€/hab. observés sur 75% des collectivités proposant un tel service.

Enfin, une dizaine de collectivités proposent une collecte des DASRI (17 t collectées soit 41% des quantités collectées en Île-de-France). Sur 50% des structures,

les coûts observés oscillent entre 6300 et 8400€HT/t . (médiane : 7 600€HT/t.).



# CONCLUSION

Le quatrième rapport sur les coûts a été élaboré grâce aux 64 collectivités territoriales compétentes ayant rempli leur matrice des coûts 2013 dans la base de données SINOE®. Pour ce qui concerne l'exercice de la compétence collecte, **les structures du référentiel francilien sont représentatives de la situation francilienne hors Paris** en terme de :

- quantités de déchets collectés. Les ratios de collecte en kg/hab/an observés sur ces structures correspondent à ceux identifiés au niveau de l'Île de France (hors Paris) ;
- type d'habitat. La répartition des collectivités du référentiel selon leur typologie est sensiblement identique à celle de la région.

Même s'ils n'ont pas été déterminés à partir de l'ensemble des collectivités d'Île-de-France, les indicateurs sur **les coûts calculés par l'ORDIF peuvent donc être considérés comme fiables.**

**Le coût à la charge de la collectivité observé à l'échelle des entités en charge de la collecte s'élève à 94€ TTC par habitant** (89€HT/habitant hors TVA), proche de la valeur observée en 2011. Toutefois, parmi les collectivités où un suivi des coûts a pu être initié sur 2011 et 2013, le coût de gestion des déchets a légèrement diminué sur cette période (-1,3€/hab.), notamment en raison de la baisse observée sur les OM résiduelles (-1,9€/hab.). La hausse de la TVA observée sur cette période (+0,5€/hab.) qui est probablement consécutive à la hausse du taux réduit de TVA limite toutefois cette diminution.

Au-delà de ces moyennes, la dispersion des coûts observés aux valeurs extrêmes est notable (de 55€ à 127€TTC par habitant). 50% des collectivités présentent des coûts de gestion des DMA compris entre 82 et 104€TTC par habitant.

La mise en perspective des coûts du référentiel national de l'ADEME avec celui de l'ORDIF a contribué à dresser quelques spécificités franciliennes, déjà identifiées lors des précédents rapports à savoir :

- **Un coût de gestion des ordures ménagères et assimilés tendanciellement supérieur dans la région** (63€ au niveau national contre 72€HT/hab. parmi les collectivités d'Île-de-France). Plusieurs

facteurs peuvent intervenir pour expliquer ces différences : des ratios OMR plus élevés, un recours accru à l'incinération dont le coût est réputé plus élevé que la mise en stockage, des schémas et modalités de collecte des recyclables secs utilisés plus coûteuses (recours au porte à porte, collecte en mélange des papiers et emballages).

- À l'inverse, **un coût de prise des déchets occasionnels plus bas en Île-de-France** (17€ contre 26€HT/hab.) du fait des plus faibles quantités apportées en déchèteries, et ce, malgré la présence de services plus largement développés en Île-de-France (collectes des encombrants et déchets verts au porte à porte).

Par ailleurs, certaines des caractéristiques franciliennes observées en termes de gestion des DMA sont retranscrites dans les produits que les collectivités peuvent percevoir. Il s'agit notamment :

- **Du recours accru à l'incinération pour le traitement des OMR.** Les produits cumulés des recettes industrielles (vente d'énergie, de métaux extraits des mâchefers, redevances spécifiques perçues dans le cadre de DSP...) et soutiens des sociétés agréées (soutien à la valorisation énergétique des emballages/papiers contenus dans les OMR) observés sur une quinzaine de syndicats de traitement<sup>5</sup> s'élèvent à 9€HT par habitant contre 1€ en moyenne dans le référentiel national ;
- **Des plus faibles performances de collectes séparées des emballages/papiers.** Du fait des plus faibles ratios de collecte et des modes de constitution des barèmes aval, les soutiens des sociétés agréées perçues par les collectivités d'Île-de-France sont près de deux fois plus faibles que la moyenne française (4€HT contre 8€HT/hab.).

Au-delà des grandes tendances identifiées à travers ce suivi agrégé des coûts, ce quatrième rapport pourra permettre aux collectivités franciliennes de situer précisément leurs coûts de collecte et/ou de traitement sur les différents flux qu'elles prennent en charge. Cette analyse peut constituer une première étape avant de s'interroger sur les facteurs expliquant potentiellement les écarts observés et identifier d'éventuelles pistes de maîtrise des coûts.

# ANNEXE

## MATRICES RECONSTITUÉES À PARTIR DES COÛTS DES COLLECTIVITÉS DE L'ÉTUDE

L'ORDIF a présenté dans une matrice unique les principaux postes de charges et produits observés parmi les collectivités ayant participé à ce travail. Il est proposé ici de restituer les matrices en € par tonne et € par habitant en reprenant les indicateurs utilisés dans l'étude à savoir :

- Les valeurs moyennes pondérées des populations
- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles qui correspondent aux valeurs réunissant 50% des collectivités autour de la médiane.

**Attention, les montants indiqués expriment des coûts moyens sur les principaux postes de charges et produits rencontrés au sein des collectivités**

**franciliennes ayant participé à ce travail. L'addition des montants moyens ne peut donc permettre de reconstituer un coût moyen, francilien par flux et étape technique.** D'autres postes non renseignés dans ces tableaux peuvent être rencontrés dans les matrices des collectivités franciliennes (ex : transit des OMR).

Il convient de noter par ailleurs que les valeurs indiquées dans les matrices ne portent pas sur les mêmes collectivités. Le tableau suivant reprend les types de collectivités retenues pour déterminer les indicateurs calculés dans ces matrices.

TYPE DE POSTES	TYPE DE COLLECTIVITÉ RETENU POUR LE CALCUL DE L'INDICATEUR	
	Collectivités en charge de la collecte	Collectivités en charge du traitement
Charges fonctionnelles	X	
Prévention	X	
Collecte	X	
Traitement	X (pour les flux dont le traitement est porté par l'entité en charge de la collecte)	X
Recettes industrielles		X
Soutiens		X
Aides	X	

Les cellules portant sur le périmètre collecte portent sur une cinquantaine de collectivités représentant plus de 5 millions d'habitants. Celles relevant des collectivités en

charge du traitement se réfèrent à environ 20 structures pour plus de 9 millions d'habitants représentés.

## MATRICE RECONSTITUÉE EN EUROS PAR HABITANT

Les montants indiqués expriment des charges et produits moyens sur les principaux postes supportés par les collectivités. Ils ne peuvent pas être considérés comme une matrice synthétisant l'ensemble des coûts en Île-de-France en raison du fait que certains postes observés sur certaines structures ne sont pas affichés ici (ex : transit).

ANNÉE 2013 MONTANTS EN EURO HT/HAB		FLUX DES DÉCHETS							
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Autres DMA	
Charges	Fonctionnelles	4,7 [2,5-8,5]							
	Techniques	Prévention	0,9 [0,8-1,5]						
		Pré-collecte	2,4 [1,0-3,1]	0,4 [0,2-0,7]	1,0 [0,6-1,5]	8,6 [5-14]	nd	-	"0,4 [0-0,6]"
		Collecte	24,4 [20-27]	2,2 [1,4-3,3]	6,8 [5,0-8,4]		nd	-	
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	26,8 [22-30]	2,6 [1,6-3,9]	7,8 [6,0-9,8]		nd	3,3 [2,0-3,4]	
		Transfert/Transport	-	0,14 [0,04-0,2]	---		---	---	
		Traitement des déchets non dangereux	27* [22-31]	-	8,0 [7,6-9,4]		nd	2,4 [1,5-3,0]	
		Traitement des déchets dange- reux	-	-	-		-	-	
Autres produits	-	-	-	-	-		-		
Produits	Recettes industrielles	7,7** [2-8]	0,4 [0,4-0,5]	2,7 [3,1-3,9]	-	-	-		
	Soutiens	1,9 [1,4-2,0]	0,1 [0,08-0,13]	4,6 [4,9-7,1]	-	-	-		
	Autres produits	0,9 [0,3-1,5]							
<b>MONTANT DE LA TVA ACQUITTÉE</b>		4,9 [2,8-6,2]							

\*Coût net des recettes industrielles

\*\*Recette industrielles comprises par ailleurs dans le coût technique de traitement renseigné plus haut

## MATRICE RECONSTITUÉE EN EUROS PAR TONNE

Les montants indiqués expriment des charges et produits moyens sur les principaux postes supportés par les collectivités. Ils ne peuvent pas être considérés comme une matrice synthétisant l'ensemble des coûts en Île-de-France en raison du fait que certains postes observés sur certaines structures ne sont pas affichés ici (ex : transit).

ANNÉE 2013 MONTANTS EN EURO HT/TONNE		FLUX DES DÉCHETS						
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries***	Déchets verts	Encombrants	
Charges	Fonctionnelles	-						
	Techniques	Prévention	-					
		Pré-collecte	9 [4-12]	34 [4-37]	34 [19-50]		29 [12-45]	
		Collecte	86 [73-101]	143 [76-173]	231 [158-247]		109 [98-190]	
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	95 [84-110]	177 [95-210]	263 [189-269]	48 [32-58]	137 [114 - 240]	165 [100-165]
		Transfert/Trans- port	-	6 [8-10]	---	121 [92-141]	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	87* [83-114]	-	227 [192-251]		35 [30-47]	102 [77-104]
		Traitement des déchets dange- reux	-	-	-		-	-
Produits	Recettes industrielles	25** [15-28]	22	85 [78-96]	11 [6-15]	-	-	
	Soutiens	6	5	144 [126-172]		-	-	
	Autres produits	2 [1-3]	2 [1-4]	2 [2-14]		2 [1-3]	1 [0,6-3]	
<b>MONTANT DE LA TVA ACQUITTÉE</b>		3,7 [2,8-6,2]						

\*Coût net des recettes industrielles

\*\*Recette industrielles comprises par ailleurs dans le coût technique de traitement renseigné plus haut

\*\*\* Les valeurs indiquées pour les déchèteries sont uniquement des indicateurs de dispersion (médianes/quartiles)



PLUS D'INFORMATIONS :

**Valentin SAUQUES**

Chef de projets économie  
v.sauques@ordif.com



**Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France**  
90, avenue du Général Leclerc 93500 Pantin  
Tél. : 01 83 65 40 60  
**communication@ordif.com / www.ordif.com**